

CHAPITRE IX : LE BASSIN DE L'AUDE ET LE BASSIN RHONE-SAONE-DOUBS-MONTAUBRY

1. LOCALISATION DES PECHEURS ET CADRE REGLEMENTAIRE

Il n'y a pas de pêcheur professionnel en eau douce sur l'Aude ; l'exercice de la pêche professionnelle n'est pas jugé possible par la DDAF 11 du fait de l'insuffisance de la ressource piscicole.

Sur le lot compris entre l'ancienne limite de l'inscription maritime et la limite de salure des eaux, la DDAF 11 délivre 5 licences de petite pêche à des Inscrits Maritimes qui pêchent l'anguille avec carrelet, nasses et verveux en nombre limité.

L'étang de Montaubry, les fleuves Rhône, Saône, Doubs et un affluent de ce dernier, la Seille, sont actuellement concernés par la pêche professionnelle. Ils constituent le secteur de pêche Rhône-Saône-Doubs- étang de Montaubry.

. Le Rhône se trouve sous réglementation fluviale à l'aval du point de cessation de salure des eaux situé près de Port-St-Louis sur le grand Rhône et près du pont de Sylvéreal sur le petit Rhône (Fig. 31). Sur ces deux bras, des limites de l'Inscription Maritime déterminent une zone mixte.

Du point de cessation de salure des eaux jusqu'à la confluence avec la Saône, la gestion et la police de la pêche sur le Rhône, antérieurement du ressort des DDAF, incombent au Service de Navigation Rhône-Saône (SNRS) depuis le 1er juillet 1986.

L'organigramme de ce service est très complexe ; les délimitations des arrondissements et subdivisions concernés se trouvent sur la figure 32.

En amont et jusqu'à la frontière suisse, ce sont les DDAF 69, 38 et 01, qui assurent la police et la gestion de la pêche.

. Sur l'Ardèche domaniale, en aval du Pont d'Arc où la pêche est gérée par la DDAF 07, des lots étaient attribués à la pêche professionnelle jusqu'en 1987. La Commission technique départementale a décidé de ne plus délivrer que des licences amateurs sur ces lots, "*compte tenu de la valeur piscicole relativement faible de cette rivière*". La DDAF indiquait dans le questionnaire qui lui avait été adressé que des problèmes d'extraction et d'irrigation se posaient dans la confluence avec le Rhône.

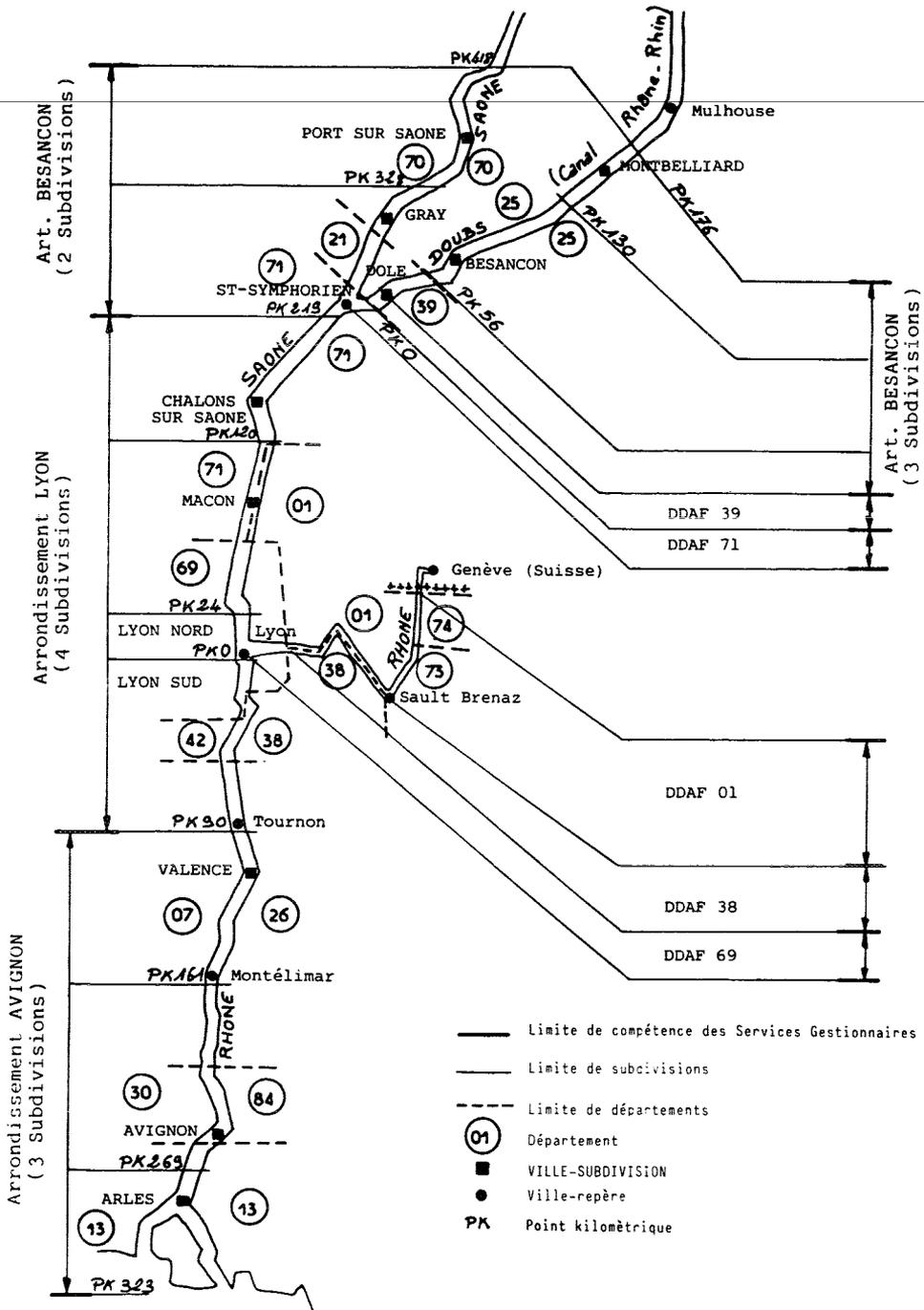


Figure 32 : Limites départementales et compétences administratives en matière de pêche professionnelle sur l'axe Rhône-Saône-Doubs

- . Sur l'Ain, dont la responsabilité de la pêche incombe à la DDAF 01, les lots d'aval sont aussi seulement alloués à des pêcheurs amateurs aux filets et aux engins.
- . Sur la Saône, la gestion et la police de la pêche sont assurées par le SNRS (Fig. 32).
- . Sur la Seille son affluent, quelques lots sont adjugés à des professionnels et c'est la DDE 71 qui a la responsabilité de la gestion et de la police de la pêche.
- . Sur la Reysouze, autre affluent sous la responsabilité de la DDAF 01, un lot unique est consenti à la pêche professionnelle; il n'a pas trouvé preneur en 1989.
- . Sur le Doubs, de la confluence avec la Saône jusqu'à Dole, ce sont les DDAF 71 et 39, qui assurent la gestion et la police de la Pêche; à l'amont de Dole c'est à nouveau le SNRS.
- . La DDE 71, subdivision de la Navigation est chargée de la gestion et de la police de la pêche sur l'étang de Montaubry.

2. BIBLIOGRAPHIE

Pattée (1988) a fait une synthèse bibliographique des connaissances sur les poissons et leur environnement pour le Rhône et le lac Léman : recensement et statut des espèces, impact des aménagements et pollution, aspects socio-économiques des pêcheries.

Il recense 13 pêcheurs commerciaux sur le Rhône entre Genève et la Mer. La situation du fleuve est dominée par une dégradation prononcée et l'aménagement des pêches est orienté par la pêche récréative.

AP-PRO-RHO-SAO-ME (1987) présente la pêche professionnelle sur le Rhône : techniques de pêche, commercialisation, qualité du milieu, difficultés.

Combe (1986) a fait une enquête par courrier dans le cadre PIREN sur les pêcheurs aux lignes et pêcheurs aux filets et engins dans le secteur canal de Méribel-canal de Jonage pour connaître "l'activité et les opinions des pêcheurs qui fréquentent le canal".

Kiener (1985) consacre un chapitre de son ouvrage au problème de la coexistence de la pêche aux lignes et de la pêche aux filets et aux engins sur le Rhône et les autres cours d'eau méditerranéens. Il présente les principaux engins utilisés dans cette région et indique les limites de salure des eaux des différents cours d'eau.

3. LES RESULTATS POUR LE SECTEUR RHONE-SAONE-DOUBS-ETANG DE MONTAUBRY

3.1. Enquête et dénombrement des professionnels

On totalise en 1988 41 pêcheurs en titre dont 6 sur le Rhône, 24 sur la Saône, 7 sur le Doubs, 1 sur Rhône-Saône-Seille, 1 sur Saône-Doubs, 1 sur Saône-Seille. Ces pêcheurs sont le plus souvent adjudicataires ou licenciés GP ; 2 sont uniquement compagnons.

39 pêcheurs professionnels en titre sur 41 ont été enquêtés.

22 autres pêcheurs ont été rencontrés ; ils se répartissent de la façon suivante :

- Rhône : 2 retraités de la pêche, 2 adjudicataires, 2 compagnons, 1 amateur, 1 arrêt ;
- Saône : 1 retraité, 4 adjudicataires, 1 cofermier, 1 compagnon, 1 arrêt ;
- Doubs : 1 adjudicataire, 2 cofermiers, 1 compagnon, 1 aide ;
- Montaubry : 1 cofermier.

5 représentants d'organismes ont été rencontrés : 2 scientifiques, 1 Président d'AAPP, 1 gestionnaire

Selon les thèmes, l'analyse se fera soit pour l'ensemble du secteur, soit par fleuve, soit en ce qui concerne la pêche, par zone : zone Rhône aval de Lyon et zone Rhône moyen et amont, Saône-Seille, Doubs, étang de Montaubry.

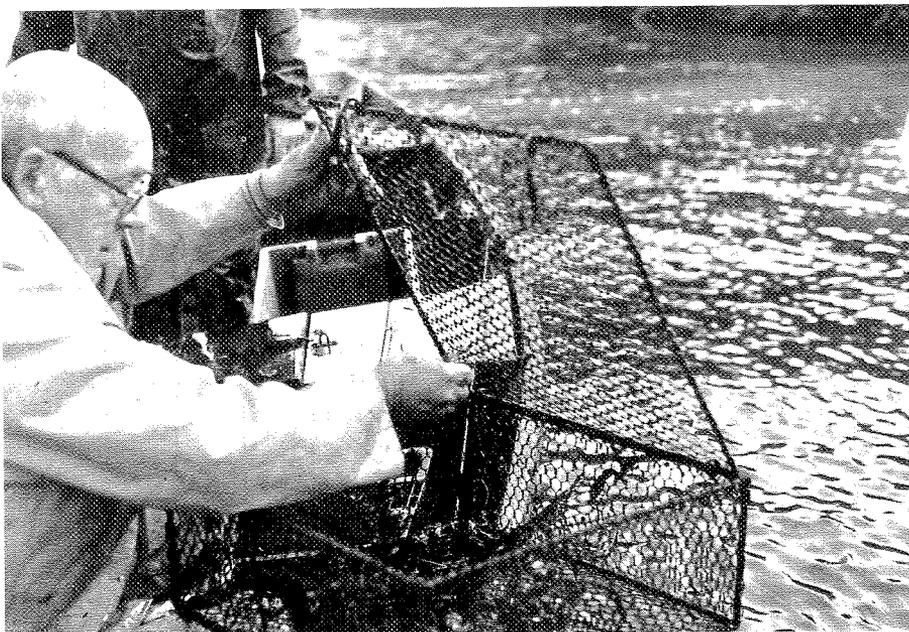
3.2. Les pêcheurs

Globalement cette population de 41 pêcheurs est âgée, la moyenne d'âge se situant à 51 ans, avec des disparités selon les fleuves : sur le Doubs, le plus jeune à 40 ans et la majorité dépasse les 60 ans ; sur la Saône, 14 pêcheurs ont plus de 50 ans, mais on en trouve 3 qui ont entre 25 et 40 ans ; sur le Rhône, 3 pêcheurs ont moins de 30 ans, 2 autres entre 30 et 60 ans et les 2 derniers plus de 60 ans.

Sur l'étang de Montaubry, on trouve un couple de pêcheurs (un professionnel en titre et un travailleur de la pêche) situé dans la tranche d'âge 45-50 ans. Un autre couple (deux professionnels en titre) exerce sur la Saône, ce qui donne 2 pêcheurs de sexe féminin pour l'ensemble du Bassin.



Eviscération de la friture en famille dans un restaurant de Saône
(Photo D. Babin)



Casier à écrevisses en Saône
(Photo D. Babin)

ESPECES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	ENGINS DE PECHE
Sandre	—	—											Filet fixe
Brochet	—	—		—		—	—	—	—	—	—	—	Filet fixe
Ang. aval.	—											—	Nasse, verveux, cerf volant
Ang. séd.			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Nasse, verveux
Alose					—	—							Filet fixe
Mulet	—	—										—	Filet fixe

Figure 33 : Calendrier de base de la 1ère Zone Rhône aval de Tournon

Pratiquement, tous les pêcheurs sont mariés, avec en moyenne 2 enfants, en majorité des filles, 4 sont célibataires et 1 veuf.

La presque totalité de ces pêcheurs est née dans le bassin Rhône-Saône-Doubs et tous ont passé leur enfance au bord de l'eau. 2/3 d'entre eux avaient des parents ou grands-parents pêcheurs aux filets et aux engins; cette filiation est la plus marquée sur la Saône. 1/3 des pêcheurs ont un lien de parenté actuel dans la pêche professionnelle.

Seulement 3 pêcheurs ont une succession assurée ou très probable (fils, petit-fils, compagnon en cours d'installation ou installé). 6 d'entre eux ne sont pas encore concernés car trop jeunes.

Plus des 2/3 n'ont donc pas de succession, ou bien celle-ci reste incertaine. La totalité des pêcheurs du Doubs se trouve dans ce cas.

3.3. La pêche et la commercialisation des produits

3.3.1. La pêche

On peut différencier 2 zones, l'une correspondant à la partie du Rhône située à l'aval de Tournon (Fig. 32) et l'autre comprenant la partie du Rhône située à l'amont de cette ville, la Saône, la Seille, le Doubs, l'étang de Montaubry.

■ 1ère zone Rhône aval de Tournon

La pêche concerne 2 pêcheurs et est centrée sur les migrateurs.

L'un recherche essentiellement l'anguille sédentaire et d'avalaison avec des nasses, des verveux et un engin typiquement méditerranéen, le cerf-volant, ainsi que le mulot et les carnassiers aux filets fixes. Il pêche dans les Bouches-du-Rhône à la fin de l'été et à l'automne, il se déplace vers la Drôme-Ardèche le reste de l'année. L'autre pêcheur capture Aloses, mulots, carnassiers, au filet fixe et l'anguille sédentaire aux nasses (Fig. 33) de part et d'autre d'Avignon entre Roquemaure et Beaucaire.

■ 2^e zone Rhône moyen et amont, Saône-Seille, Doubs, Montaubry

Les 5 pêcheurs du Rhône situés à l'amont de Tournon recherchent tous les cyprinidés, gardon, hotus, barbeaux, brèmes, ... à l'araignée et aux nasses à poissons. Seul celui qui exerce entre Tournon et Lyon pêche la friture à l'araignée; les autres, à l'amont de Lyon, y ajoutent les carnassiers (brochet, sandre, perche) et soit les salmonidés (truite, ombre), soit l'écrevisse (Fig. 34).

ESPECES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	ENGINS DE PECHE
Friture													Araignée, épervier Carrelet
Cyprinidés													Filet fixe, nasse poisson
Poisson chat													Nasse poisson, tambour
Silure													Filet fixe, nasse poisson
Sandre													Filet fixe, nasse poisson, Tambour
Brochet													Filet fixe, nasse poisson, Senne
Perche													Filet fixe, nasse poisson
Ang. séd.													Nasse anguille, Nasse poisson
Truite													Filet fixe
Ecrevisse													Nasse écrevisse, Nasse anguille

Figure 34 : Calendrier de base de la 2^e Zone Rhône moyen et amont Saône-Seille, Doubs, Montaubry

Sur la Saône, la capture de la friture à l'araignée, à l'épervier et au carrelet concerne la majorité des pêcheurs; l'écrevisse est aussi très pêchée aux nasses appâtées, puis viennent les carnassiers sandre et brochet et les cyprinidés, considérés comme envahissants, surtout la brème; le silure fait l'objet de captures dirigées. A l'étang de Montaubry, le couple pêcheur recherche aussi en premier lieu la friture à l'araignée, mais pas l'écrevisse; les sandres, brochets, carpes sont capturés épisodiquement et les poissons-chats se prennent par centaines de kilos.

Le Doubs s'aligne aussi sur le même calendrier de pêche (Fig. 34) mais ce sont les carnassiers sandres et brochets qui sont recherchés en premier; viennent ensuite la friture et les cyprinidés, le barbeau ayant beaucoup proliféré. Deux pêcheurs capturent du vif pour la pêche aux lignes, avec épervier, carrelet, araignée flottante. L'un d'eux en fait sa pêche principale et exerce sur d'autres cours d'eau avec canne à pêche, bouteilles, nasses, ...

Un pêcheur du Rhône pêche aussi en Saône, et un autre souhaite exercer dans l'avenir aussi dans les lacs alpins. Quelques pêcheurs de Saône se déplacent aussi vers la Seille, le Rhône et le Doubs. Par contre, tous les pêcheurs du Doubs exercent uniquement sur ce fleuve (sauf le pêcheur de vifs).

Les arrêts ont lieu en hiver et au printemps sur la Saône et le Doubs et en hiver seulement sur le Rhône. Ils peuvent durer de 0 à 6 mois. Les causes en sont la fermeture, le froid, les crues.

3.3.2. Le matériel de pêche

Sur le Rhône, chaque pêcheur a deux embarcations, le plus souvent en plastique, poussées par endroit uniquement à la rame.

Sur le Doubs, les pêcheurs utilisent le plus souvent une seule barque en bois, plastique ou fer, manoeuvrée à la rame ou tractée par un moteur de faible puissance, parfois électrique. Sur la Saône, toutes les embarcations sont motorisées, certains pêcheurs en possèdent plus de deux et jusqu'à huit. A l'étang de Montaubry, une seule barque en bois suffit au couple pêcheur.

Les pêcheurs du Rhône aval utilisent 30 à 70 nasses et cerfs-volants. Sur la Saône, le nombre de nasses à écrevisse varie de 100 à 500 selon les pêcheurs. Sur le Doubs il y a peu de nasses ; les pêcheurs utilisent 3 à 10 filets fixes de type araignée ou tramail.

Tous les pêcheurs construisent leur matériel sur le Doubs, presque tous sur la Saône et la moitié sur le Rhône. Le matériau de construction d'une nasse à écrevisse revient à 60 F environ.

A la suite de la destruction par des dragues de ses nasses anguillères, un pêcheur de Saône a produit un plan de leur montage (Fig. 35) et un devis sur leur

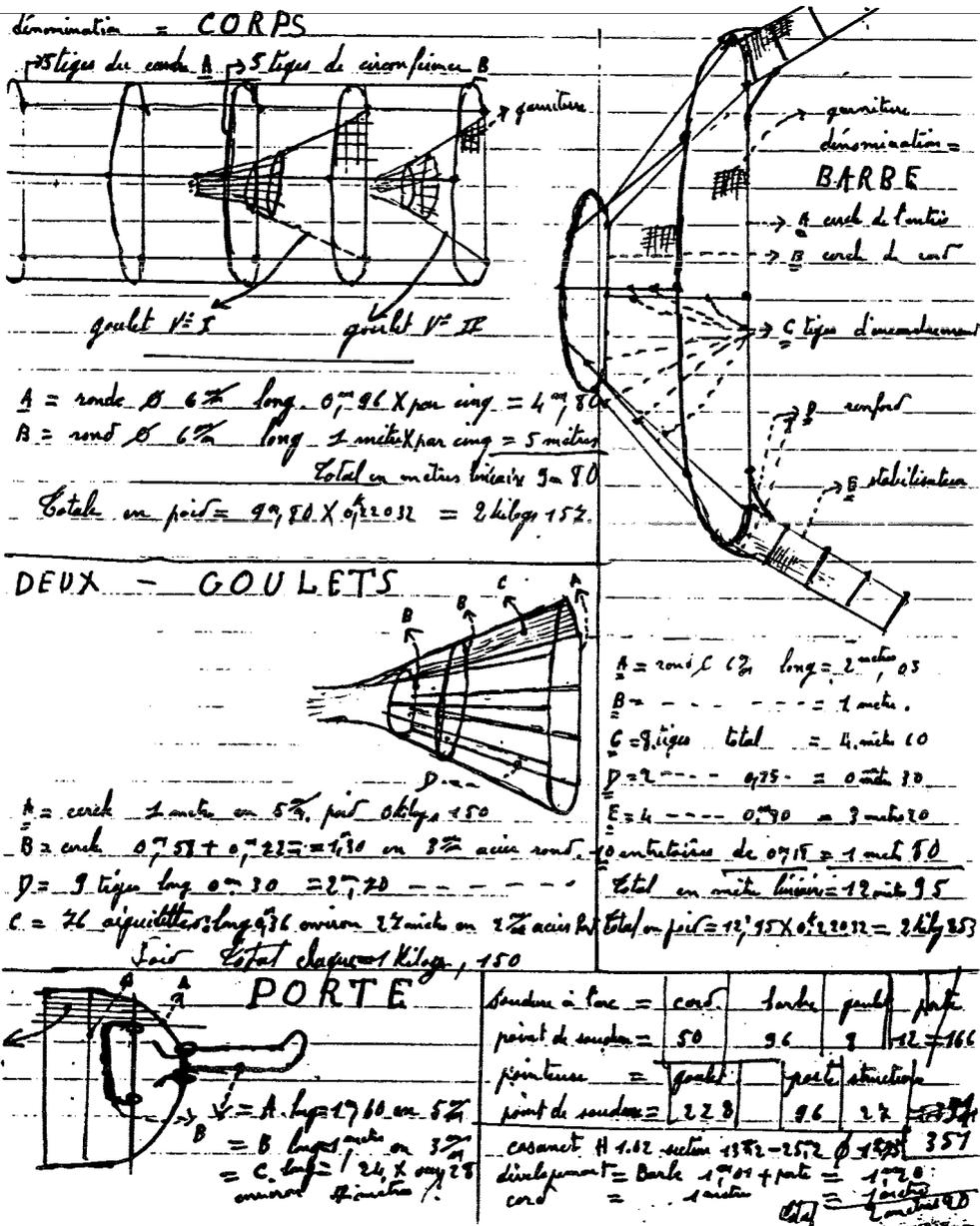


Figure 35 : Description d'une nasse anguillière (document d'un pêcheur)

fabrication (Tabl. 7) afin d'obtenir des dédommagements. Le prix de revient d'une de ces nasses (fourniture et temps de travail est estimé à 700 F).

Le taux de renouvellement du matériel suit l'intensité de pêche, qui est très variable d'un pêcheur à l'autre et le coût reste assez faible.

3.3.3. Stockage, transformation, commercialisation

Les 3/4 des pêcheurs ont un moyen de stockage, et c'est sur le Doubs que ceux-ci sont les plus limités. Tous les pêcheurs dont la famille a un restaurant ont forcément des congélateurs ou une chambre froide. Certains possèdent des viviers en dur et les viviers flottants sont répandus sur la Saône. D'autres stockent leurs poissons en étang.

Des préparations sous forme de conserves existent et des projets de fumoir voient le jour. La pêche de petits poissons pour servir d'appât semble interdite mais pas la vente. Celle-ci s'effectue en vif ou en conserve dans des flacons. La plus grande partie de la friture est vendue vidée. Il nous a été indiqué que le démaillage et le vidage de 40 kg de friture demandent 6 heures de travail à 6 personnes.

L'écoulement par le restaurant de la famille ou la vente auprès des restaurateurs sont courants. Les traditions gastronomiques de la friture en Saône-Doubs et de la Pochouse sur la Saône l'expliquent. Les restaurateurs ont des difficultés à s'approvisionner et font venir friture et carnassiers de l'étranger. Ils orientent la pêche et certaines espèces sont délaissées. Des poissonneries ont fermé et les tournées lointaines ont été abandonnées. Cependant la vente sur les marchés est encore développée. Deux pêcheurs de Saône y écoulent cyprinidés et poissons-chats auprès des communautés étrangères. Les pêcheurs de Saône ont expliqué qu'ils ne jetaient aucun poisson, certains font du troc, d'autres les donnent aux nécessiteux.

L'Association pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Rhône-Alpes cherche à promouvoir le poisson d'eau douce dans la région Rhône-Alpes (v. chap. X, par. 3.4.2.).

1/3 des pêcheurs est équipé de moyens de transport, parfois en liaison avec la pisciculture. Sur le Rhône, la moitié des pêcheurs passe par un mareyeur. Pour l'ensemble des espèces, la pêche aux lignes limite les ventes car elle fournit en poisson les participants, les amis,....

3.3.4. Aide dans le travail

Cette aide est souvent nécessaire à la fois pour l'acte de pêche et pour le démaillage, conditionnement du poisson.

Tableau 7 : Détail et prix des fournitures pour la construction d'une nasse anguillière (document d'un pêcheur)

Designation Fourniture	quantité	PRIX		Total HT	TVA	Total TTC
		unité	unité			
Casinet 25,4x12,7 Ø 1,95	2 paires	31,95	70,29	13,02	83,36	
Casinet 12,2x12,7 Ø 1,05	1,60	18,65	29,84	5,55	35,39	
Rond acier 5 a 6 mm	5k.620	4,49	25,23	4,69	29,92	
Rond acier 2 a 3 mm	1k.430	24,00	34,22	6,38	40,70	
Baguelette soudure arc 3/2	9	0,96	8,64	2,60	10,24	
Peinture anti-rouille une couche par pièce détachée une couche après assemblage	0k.400	80,45	32,18	5,98	38,16	
casinet et montage des parties	0k.650	---	52,29	9,83	62,12	
une couche vernis noir métallique	0k.500	13,56	6,28	1,26	8,04	
lit garnis assemblage B.H. 5 - B.H. 10 - B.H. 12 -	0k.200	9,45	2,89	0,16	2,05	
			267,46	48,52	309,98	

HEURES DE TRAVAIL

CORPS	TEMPS
decoupage - mise en forme mise en place - soudure	0H 45
BARBE - decoupage - mise en forme et place + soudure	1H
STABILISATEURS - decoupage - soudure - attach casinet	0H 25
GOULETS - decoupage - mise en forme soudure trois cercles et neuf tendeurs de confort et 2 aiguilles une ligne x deux goulots	2H
PORTE - decoupage - soudure cadre - aiguilles fabrication et pose fermetures	1H 15
ASSEMBLAGE - montage casinet - cord et barbe assemblage des cinq parties - peinture 3 couches	1H 35
	7H 00
	Total 729,98

Elle est surtout développée sur le Doubs où certains pêcheurs professionnels travaillent à plusieurs ou utilisent jusqu'à 3 travailleurs de la pêche (compagnon, conjoint, membre de la famille, ami).

3.4. Groupements de pêcheurs, environnement physique et humain

. Groupements de pêcheurs professionnels

Sur ces bassins ont été agréées deux Associations Interdépartementales de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce :

- Les Pêcheurs Professionnels des Bassins Rhône, Saône et Méditerranée;
- L'Association Interdépartementale Ardèche-Drôme de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce, qui concerne les pêcheurs du Rhône dans ces départements. Ces pêcheurs ont opéré une scission avec l'Association Rhône-Saône-Méditerranée à laquelle ils appartenaient. En fait, actuellement, le seul pêcheur de cette association qui peut être considéré comme professionnel, est aussi membre de l'Association Rhône-Saône-Méditerranée du fait de ses lieux de pêche.

Un petit nombre de pêcheurs professionnels de ces bassins est encore membre de la "Fédération Nationale des Adjudicataires et Permissionnaires de Pêche aux Filets et aux Engins" (v. Ann. IV) et de "l'Association Nationale d'Etude et de Défense de la Pêche et des Pêcheurs aux Engins et aux Filets Pluriactifs, Porteurs de Licences et Compagnons". Les options prises par ces deux groupements de pêcheurs amateurs ou professionnels ont été à l'origine de discussions entre certains pêcheurs professionnels de ces bassins.

. Pêcheurs amateurs

Les rapports sur le terrain avec les amateurs aux filets et aux engins sur l'ensemble des bassins sont jugés assez bons, bien qu'il leur soit reproché d'avoir trop de nasses et de vendre le produit de leur pêche; la situation est plus critique avec les pêcheurs aux lignes, en particulier sur la Saône et le Doubs où des vols de matériel sont signalés, suite à des problèmes de jalousie.

Les difficultés avec les pêcheurs aux lignes ressortent des enquêtes menées par TALHOUARNE en 1975 et 1981. A titre d'anecdote révélatrice du climat, nous avons pu assister à une réunion organisée par la DDE 71 entre le pêcheur professionnel de l'étang de Montaubry et plusieurs représentants des pêcheurs aux lignes. Il était reproché au pêcheur professionnel de tendre des filets le dimanche. Il s'agissait en fait de filins de délimitation de baignade avec flotteurs En fait, certains pêcheurs aux lignes voulaient que la pêche professionnelle soit

interdite, ici comme dans certains lots sur les fleuves. Il est à noter cependant qu'il existe des pêcheurs aux lignes favorables à la pêche professionnelle.

. Administrations et réglementations

Les rapports avec la MSA et les Services Fiscaux sont bons dans l'ensemble, même s'il y a des revendications sur les montants des cotisations, sur la récupération de la TVA et l'essence détaxée.

Les pêcheurs peuvent négocier avec certains Services Gestionnaires, avec d'autres ils sont mis devant le fait accompli : lots soustraits, nombre de filets et d'engins réduits, maillages limités; par exemple les pêcheurs du Rhône n'ont pas le droit d'utiliser le filet dérivant.

Dans ces secteurs, le problème de l'obligation d'affiliation à l'AMEXA du compagnon se pose avec acuité. Les adjudicataires souhaiteraient être consultés pour l'attribution des licences de petite pêche. En période de crue, sur le Doubs, toute activité est stoppée avec l'interdiction de pêche en zone inondée.

Le travail des gardes-pêche est assez bien considéré, mais les pêcheurs jugent leur effectif et leur présence en été insuffisants.

Les professionnels souhaitent pouvoir continuer à pêcher et à vendre pendant leur retraite car lorsqu'ils sont seulement pêcheur et agriculteur celle-ci est particulièrement maigre.

. Dégradation du milieu et entraves à l'exercice de la pêche

Les pêcheurs sont unanimes à dénoncer la forte dégradation des fleuves, particulièrement le Rhône et la Saône. Les pollutions d'origine industrielle et agricole se manifestent en synergie avec les aménagements au niveau de la disparition des herbiers et des joncs sur la Saône et au niveau du poisson sur le Rhône qui est par endroits inconsommable en l'état à cause des contaminations (PCB à l'amont de Lyon) et du mauvais goût.

A l'évidence les poissons grands migrateurs sont stoppés par les barrages aval du Rhône qui leur interdisent de coloniser aussi les autres cours d'eau.

L'ensemble des barrages nuit aux déplacements des autres espèces et les variations de niveau d'eau et surtout les lâchers, ont une incidence très néfaste sur leur reproduction et leur survie (courants, assèchements, matières en suspension, polluants accumulés, température). Cette incidence se retrouve aussi au niveau des possibilités de pêche (difficultés de placer filets et engins, efficacité diminuée, entraînement et disparition).

Les extractions sont particulièrement destructrices sur la Saône, et dramatiques pour certains pêcheurs qui voient leurs sites de pêche disparaître et même leur maison menacée sur la rive.

Leur impact négatif est aussi signalé sur le Doubs, pas sur le Rhône (mais que reste-t-il de sable et de gravier ?).

La navigation intensive sur le Rhône et la Saône occasionne une gêne pour la pêche et peut détériorer le matériel; c'est le cas des barges d'extractions qui accrochent les câbles de nasses dans leurs manoeuvres.

3.5. Professionnalisme et aptitude à la gestion

. Professionnalisme

Le tableau 8 permet de classer les pêcheurs des trois ensembles Rhône, Saône-Montaubry et Doubs selon l'importance de l'activité de pêche.

Tableau 8 : Niveau d'activité des pêcheurs professionnels par fleuve

	Rhône	Saône-Montaubry	Doubs	TOTAUX
TPS	2	3	/	5
TPD	/	1	/	1
tpS	2	7	/	9
tpD	2	7	2	11
trS	/	5	/	5
trD	1	4	5	10
Totaux	7	27	7	41

Sur le Rhône, la pêche représente l'activité principale de 6 professionnels sur 7 et 4 d'entre eux ne font que la pêche.

Sur la Saône-étang de Montaubry, 18 pêcheurs pratiquent la pêche professionnelle de façon moyenne à intensive, et 15 pêcheurs ne tirent théoriquement leur revenu que de la pêche (parmi les pêcheurs classés tpS et trS, beaucoup travaillent au restaurant de la famille).

Sur le Doubs, la pêche professionnelle est pour tous une activité secondaire, mais elle apporte un revenu nécessaire et parfois vital puisque certains pêcheurs parlent de survie.

Beaucoup évoquent la passion, le sentiment de liberté, la sauvegarde du patrimoine traditionnel dans l'exercice de la pêche.

La pêche est considérée comme un beau métier, même lorsqu'elle apporte des revenus faibles et on ressent l'amour du fleuve. Ce sentiment n'est pas absent ailleurs, bien au contraire et on le trouve aussi sur le Rhône, pourtant bien transformé.

Au total, près des 2/3 des pêcheurs professionnels de ce secteur ont une activité de pêche moyenne à intensive et le 1/4 environ ne pratique que la pêche professionnelle. La pluriactivité vient peu de l'agriculture (4 pêcheurs-agriculteurs retraités ou actifs, à égalité avec les pêcheurs-pisciculteurs), mais plutôt de la restauration (8 à 10 pêcheurs), de métiers divers et de la retraite d'une profession autre que la pêche.

Pendant les arrêts de pêche, certains font carrément un autre travail, mais beaucoup en profitent pour réparer et construire le matériel.

La majorité de ces pêcheurs est affiliée à la Mutualité Sociale Agricole, à temps plein ou à mi-temps et certains sont seulement immatriculés, car ils cotisent au régime général. Tous les pêcheurs du Rhône sont à temps plein à l'AMEXA.

Sur le Rhône, un pêcheur emploie 1 travailleur de la pêche à temps plein, sur la Saône et l'étang de Montaubry 6 pêcheurs ont de 1 à 3 travailleurs de la pêche à temps partiel (épouse, autre membre de la famille, retraité, compagnon, futur professionnel) et sur le Doubs, un pêcheur fait participer un membre de sa famille. Nous arrivons environ à un total de 15 travailleurs de la pêche, soit en les ajoutant aux 41 pêcheurs professionnels identifiés, 56 actifs de la pêche environ.

. Rentabilité

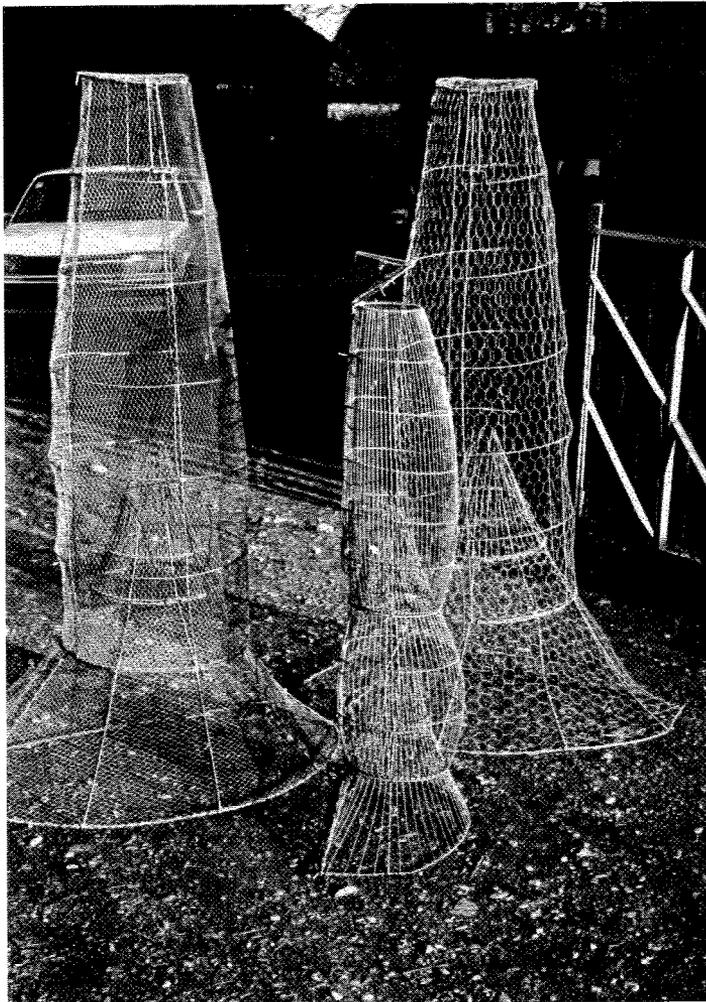
Peu de pêcheurs estiment la pêche rentable et en retirent un bénéfice égal ou supérieur au SMIC. Pour certains, elle ne constitue qu'un petit complément financier. Pour d'autres, le revenu de la pêche pourrait être augmenté s'il y avait moins de restrictions, plus de lots alloués; cela inciterait à investir et à devenir pêcheurs professionnels à temps plein.

. Gestion

Tous les pêcheurs sur le Rhône font des déclarations de captures depuis le démarrage du Schéma Départemental de Vocation Piscicole qui fait appel à eux. Sur le Doubs, c'est le contraire, aucun n'en fait et peu tiennent un carnet personnel. La Saône est en position intermédiaire sur cet aspect. Sur le plan des

contacts avec des scientifiques ou des manipulations de terrain, on observe un même positionnement, ils sont importants sur le Rhône, surtout le haut-Rhône (fac. de Lyon, CEMAGREF) faibles sur le Doubs et la Saône (Fac. de Besançon, CNR de Dijon).

La majorité se déclare favorable à un suivi scientifique des captures et des peuplements piscicoles.



Trois types de nasses à poissons sur le Doubs
(Photo D. Babin)



Levée d'un filet fixe en Saône
(Photo C. Fage, extraite d'une série de 6 cartes postales)

CHAPITRE X : LES TROIS LACS ALPINS

1. CADRE REGLEMENTAIRE

La gestion et la police de la pêche sur le lac du Bourget sont assurées par la DDAF 73 ; le lac du Bourget est classé en 1ère catégorie et l'arrêté du 29 janvier 1986 y permet la pêche par les membres des Associations Agréées de Pêcheurs Professionnels. Une réglementation spéciale est établie en vertu de l'arrêté du 5 mai 1986.

La gestion et la police de la pêche sur le lac d'Annecy sont assurées par la DDAF 74 ; ce lac est classé en 1ère catégorie et les mêmes dispositions réglementaires que pour le lac du Bourget s'y appliquent.

Le lac Léman étant franco-suisse, la pêche a fait l'objet d'un accord signé à Berne le 20 novembre 1980 entre le Gouvernement de la République Française et le Conseil Fédéral Suisse. Un décret spécifique du 9 mars 1988 régit la pêche dans les eaux françaises.

La gestion et la police de cette pêche reviennent à la DDAF 74.

Sur les 3 lacs, la pêche professionnelle est exploitée par licences individuelles et annuelles.

2. BIBLIOGRAPHIE

2.1. Les trois lacs

Laurent (1982) présente un recensement des espèces dans les trois lacs, l'évolution des captures depuis le début du siècle, les différentes catégories de pêcheurs et la situation de la pêche au début des années 80. Il fait une étude comparative des rendements en poissons des trois lacs et conclut "*qu'aucun des trois lacs n'a actuellement (en 1982) une situation piscicole qui permette d'envisager l'optimisme*".

Il estime que "*la pêche professionnelle s'est fréquemment exercée au-delà du raisonnable*", et la pêche amateur fait de même au lac d'Annecy. Les deux catégories de pêcheurs sont condamnées à cohabiter de façon harmonieuse. Des mesures réglementaires et l'exploitation de toutes les espèces qui ne peut se faire qu'avec des filets, sont préconisées.

2.2. Le lac Léman

Charreton (1980) fait un historique de la réglementation de la pêche sur le Léman et présente l'évolution des effectifs de pêcheurs de 1911 à 1980 et des captures de 1897 à 1980. Les techniques de pêche et les zones du lac où la pêche est autorisée sont aussi répertoriées.

Gerdeaux (1988) a codifié toutes ces données, ce qui permet d'accéder de façon claire et détaillée à la législation actuelle. Les filets et engins sont décrits et les pêcheurs professionnels et amateurs présentés succinctement. Les efforts d'empoisonnement sur le Léman suisse et français ont surtout porté sur les corégones, les truites, le brochet et l'omble chevalier.

Kernaleguen (1983) a fait un premier travail sur l'économie de la pêche : capital investi, charges, produits, revenus du pêcheurs, calcul de revenus marginaux par métier de pêche (espèce + technique de pêche particulière). Une approche du revenu optimum que le pêcheur pourrait espérer si le lac était correctement géré, est tentée.

Gagnaire (1988) a produit un rapport conséquent sur l'intérêt de la pêche professionnelle dans l'économie locale qu'il n'est pas possible de résumer ici. Certains résultats sont rapportés dans les chapitres suivants, mais il est nécessaire de se reporter au travail lui-même pour les détails de l'enquête auprès des restaurateurs et les analyses qui en découlent.

2.3. Le lac d'Annecy

Le travail de référence sur le lac d'Annecy est celui de Bourlon (1984). Elle dresse un panorama exhaustif de la situation de la pêche professionnelle. L'approche ethnologique se retrouve particulièrement dans la description approfondie des techniques de pêche et de leur évolution. L'auteur traite aussi de la double activité, de la commercialisation et de l'avenir de la communauté de pêcheurs.

Allardi et Saintonge (1987) ont effectué une analyse des captures de salmonidés d'un échantillon de pêcheurs à la traîne sur la base de carnets de pêche.

Après une description sommaire de la pêche professionnelle et amateur des corégones dans le lac d'Annecy, Wojtenka, Gerdeaux et Allardi (1987) présentent les résultats des calculs de CPUE de 1983 à 1986 à partir des données de



Mise à l'eau d'un filet sur le lac Léman
(Photo D. Babin)



Levée d'une monte sur le lac Léman
(Photo D. Babin)

ESPECES	J	F	M	A	M	J	J	J	A	S	O	N	D	ENGINS DE PECHE
Friture				—	—									Goujonnrière
Cyprinidés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Araignée, pic, nasse, Senne
Lotte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Tramail, nasse anguille
Brochet				—	—									Araignée
Perche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Araignée, nasse, senne
Omble	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Pic, araignée
Truite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Pic, araignée, senne
Corégone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Pic, araignée de fond

Figure 36: Calendrier de base du secteur lac Léman

captures recueillies par carnet de pêche auprès des pêcheurs professionnels et amateurs.

L'évolution relative des CPUE de ces deux catégories de pêcheurs n'est pas facile à expliquer. Des alevinages en corégone, espèce introduite dans le lac d'Annecy à la fin du siècle dernier, ont eu lieu à partir de 1977 et il semble que le stock se reconstitue.

2.4. Le lac du Bourget

Batias (1954) se préoccupe uniquement du lavaret dans le lac du Bourget pour lequel il décrit les filets utilisés, les captures de 1900 à 1953, l'effet des alevinages.

David (1966) confronte l'évolution des captures, la pollution du lac à l'avenir de la pêche. Il mise sur la réhabilitation des frayères, l'assainissement des eaux et l'alevinage concerté entre professionnels et amateurs. La pêche professionnelle est analysée sous des aspects qui sont généralement oubliés : sociologie du groupe, rythme de travail, pluriactivité.

Collomb (1976) décrit de façon détaillée la pêche à la senne pratiquée jusqu'en 1965 qui mettait en jeu des "sociétés de senneurs". Il est à noter que ce type de pêche était aussi pratiqué sur le lac d'Aiguebelette (Savoie) et qu'actuellement il n'y a plus de pêche aux filets et aux engins.

Le rapport de Rigaud (1981) nous renseigne sur l'état récent de la pêche professionnelle, les réglementations en vigueur, la fréquentation du lac par les pêcheurs aux lignes ; il récapitule les alevinages effectués par les différents intervenants pour chaque espèce.

3. LES RESULTATS POUR LE SECTEUR LAC LEMAN

3.1. Enquête et dénombrement des professionnels

Sur ce secteur relativement homogène où les pêcheurs professionnels ont fait l'objet de plusieurs études (v. par. 2.2.) et sont assez bien connus par le service gestionnaire, nous n'avons pas enquêté l'ensemble de la population. Sur la base des renseignements fournis par la DDAF, nous avons procédé par sondage en utilisant la méthode des quotas avec deux variables de contrôle : le pêcheur est pluriactif ou non; le pêcheur est coopérateur ou non. L'échantillon de 17 pêcheurs obtenu correspond au tiers de la population qui comprend 51 pêcheurs professionnels en titre en 1988.

Les pêcheurs de cet échantillon sont assez correctement distribués selon les différentes classes d'âge et selon les stratégies de fréquentation des secteurs de pêche.

Tous ont été enquêtés et nous étendrons l'analyse à l'ensemble de la population.

Nous avons aussi rencontré :

- 2 pêcheurs professionnels retraités et un pêcheur professionnel suisse, président du syndicat intercantonal des pêcheurs professionnels du Léman regroupant 82 pêcheurs professionnels en Suisse sur 112 ; l'Association genevoise comprend 20 pêcheurs et le groupement des patrons pêcheurs du Léman, 10 pêcheurs (1) ;
- Le président de la Société Coopérative Agricole "Les Pêcheurs du Léman", le président de la Société LEMANGEL, le président, le vice-président et le trésorier de l'Association Agréée des Pêcheurs Amateurs du Lac Léman Français (APALLF), le responsable de l'antenne locale de la DDAF, 1 restaurateur, 2 scientifiques.

3.2. Les pêcheurs

La moyenne d'âge des pêcheurs professionnels est de 47 ans, 11 ont moins de 35 ans, 22 ont entre 35 et 55 ans et 18 ont plus de 55 ans. Deux professionnels en titre sont des femmes ; l'une travaille avec son père, professionnel et l'autre remplace momentanément son mari.

Il y a très peu de célibataires, presque tous les pêcheurs sont mariés ou vivent maritalement. Dans la progéniture on trouve deux fois plus de filles que de garçons.

Les générations de pêcheurs se succèdent sur le lac Léman et les liens de parenté des professionnels en activité sont très forts : presque tous ont passé leur enfance au bord de l'eau, dans le département.

(1) Quelques éléments sur la pêche professionnelle suisse :

75 % du revenu doit provenir de la pêche pour qu'elle soit considérée comme professionnelle (contrôlée par la commission des pêches). Les services qui s'occupent de la pêche ne sont jamais sur le terrain. Ils alevinent en corégone, truite et omble chevalier.

Les pêcheurs professionnels se chargent des perches ; ils utilisent des machines construites par un "Suisse du coin". Les Suisses consomment essentiellement de la perche sous forme de filet car "elle n'a jamais trop le goût de poisson et il n'y a pas d'arrêtes". C'est l'espèce la plus recherchée par les professionnels. De plus en plus il vaut mieux porter ses efforts sur la vente que sur la capture du poisson, cela rémunère mieux. Les pêcheurs professionnels suisses ont en projet la création d'une coopérative.

La réglementation limite strictement l'attribution des licences de grande pêche et la succession ne peut se faire qu'à partir d'une filiation dans le métier. Une dizaine maximum de pêcheurs assure actuellement cette succession ; pour certains elle ne se pose pas du fait de leur jeunesse, mais la majorité n'en a pas. Plusieurs pêcheurs vont partir à la retraite prochainement et la majorité de ceux en activité voudrait pouvoir pêcher et vendre lorsque viendra leur tour.

3.3. La pratique de la pêche et la commercialisation

3.3.1. La pêche et le matériel

La perche et les salmonidés, corégone, truite, omble font l'essentiel de la pêche sur le lac Léman. La lotte est aussi assez recherchée; viennent en dernière position le brochet, la friture composée de goujons et d'ablettes, et les cyprinidés, surtout gardons (Fig.36).

Les filets caractéristiques des grands lacs alpins sont les pics et les araignées qui portent différents noms selon leur dimension, leur mode d'utilisation et les espèces cibles. L'ensemble des matériels de pêche est décrit en Annexe VI.

Sur le Léman, les pics sont utilisés flottants et dérivants pour la capture des salmonidés. Les araignées sont tendues à fleur d'eau (filet de lève) ou à différentes profondeurs (meniers) pour la pêche des carnassiers et des salmonidés. Un filet de type senne, appelé monte est manoeuvré par deux pêcheurs sur un bateau pour la capture de la perche et de la truite.

Seule la lotte est pêchée au tramail et à la nasse anguillière ; de grosses nasses métalliques sont placées pour capturer les perches. Un filet à petite maille, appelé goujonnière sert à capturer la friture.

L'acte de pêche n'est autorisé que de jour, avec des horaires variables selon les mois. Il n'y a pas de relève hebdomadaire comme cela est le cas pour les deux autres lacs. La pêche des salmonidés est interdite en automne et la pêche des carnassiers en avril-mai.

L'utilisation des différents filets et engins est totalement interdite pendant certaines périodes et partiellement interdite pendant d'autres périodes sur certains secteurs du lac.

Des pêches exceptionnelles de corégones, ombles, friture de gardon, sont pratiquées sous contrôle de l'administration.

Les pêcheurs professionnels ont entre une et trois embarcations, le plus souvent deux. Il y a les tenants du bois (barque traditionnelle du Léman) et les tenants du plastique. Les moteurs ont une puissance de 6 à 9,9 CV et le renouvellement va de un par an, à un tous les 3-4 ans.

Les pêcheurs professionnels ont droit à 1500 l de carburant détaxé par an.

Presque tous les pêcheurs fabriquent leur matériel; le coût annuel de son renouvellement varie selon les situations de 10 000 à 40 000 F.

D'après Gagnaire (1988), les professionnels assurent aux entreprises d'amont un chiffre d'affaires annuel minimum de 2 millions de francs.

3.3.2. Stockage, transformation , commercialisation

La moitié des pêcheurs environ possède un réfrigérateur, mais le stockage du poisson est limité : très peu ont un congélateur ou un bassin. Très peu aussi ont un véhicule destiné spécialement au transport du poisson.

Une trentaine de pêcheurs livre tout ou partie de leur production à la société coopérative dont ils sont membres. Les autres passent essentiellement par un mareyeur. La vente aux particuliers par tournée ou au domicile et aux restaurants est plus ou moins pratiquée; quelques pêcheurs fournissent le restaurant de la famille.

Gagnaire (1988) indique que la plupart des grossistes collecteurs, sauf la coopérative, traitent et commercialisent des poissons autres que ceux provenant du lac pour assurer la régularité d'approvisionnement de la clientèle. Les poissonniers réalisent seulement 10 % de leur chiffre d'affaires à partir du poisson du lac.

Les salmonidés sont la plupart du temps commercialisés vidés ; le marché peut saturer rapidement. La taille légale de capture de la truite étant de 35 cm, celle-ci ne peut s'écouler dans le créneau truite portion (25 à 28 cm).

La perche est vendue à 50 % sous forme de filets ; il faut environ 2,3 à 4,5 kg de poisson pour obtenir un kg de filet. Le prix de vente (100 F le kg) est bien sûr en rapport.

L'espèce la plus difficile à écouler est le gardon ; des études sont menées sur sa commercialisation sous forme de filets, fumés ou préparés par l'ADAPRA en liaison avec la société coopérative du Léman (v. par. 3.4.) et un chef de cuisine inventif.

La lotte est prisée localement en France mais rejetée en Suisse. Les quantités débarquées sont en diminution, comme pour l'ablette qui donnait lieu autrefois à une activité originale : les écailles étaient récupérées pour la fabrication de perles.

Gagnaire (1988) nous dit que *"l'existence d'une pêche professionnelle au Lac équivaut à une sorte de label de qualité implicite pour la restauration locale"*.

"L'étude de la constitution progressive d'un marché des poissons du Léman et de son évolution montre que les captures de la pêche professionnelle sont fortement orientées par les débouchés existants, et pas seulement dépendantes du stock piscicole; c'est ainsi que l'on aboutit petit à petit à une monopêche (celle de la perche), avec tous les dangers que cela comporte de fragilisation d'une activité artisanale".

"Dans le même temps, la très nette insuffisance de l'offre par rapport à la demande pour cette espèce (en 1987 : 170 tonnes de perches capturées pour une demande à situer dans une fourchette de 280 à 420 tonnes) a introduit un produit de substitution, les perches d'importation, sans qu'une différenciation soit nettement perceptible pour la clientèle; une tendance se dessine aujourd'hui dans la restauration locale pour l'exploitation d'une image de marque à créer "traitement exclusif des poissons du Léman" qui pourrait contribuer à une meilleure valorisation des différentes espèces présentes au Lac et donc à contrecarrer la tendance à la monopêche (....)"

"Le gardon est en abondance au Lac et sa valorisation est possible :

- par transformation, selon la voie choisie par la coopérative des pêcheurs; les produits à base de gardons mis au point sont commercialisables, et commencent à l'être,*
- pour le gros gardon vivant, il existe des débouchés ; le seul obstacle actuel à son exploitation réside dans la technique de pêche qui semblerait pouvoir être mise au point en partant des acquis dans ce domaine".*

3.3.3. Aide dans le travail

Sur le Léman, les licences de pêche aux filets et aux engins ne donnent droit à aucun compagnon. Le pêcheur se fait aider pour le démaillage, la transformation du poisson, la vente, la comptabilité.

3.4. L'environnement physique et humain

3.4.1. Les groupements de pêcheurs

Les pêcheurs professionnels du Lac Léman se retrouvent avec ceux d'Annecy et du Bourget dans l'Association Interdépartementale de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce des Lacs Alpins.

Sur le lac Léman, les titulaires de licences petite pêche sont aussi membres de cette association. Ils sont 20 à 25 environ et doivent remplir les conditions suivantes (arrêté DDAF 74 du 18 avril 1986) :

- être âgés d'au moins 60 ans et bénéficier d'une pension vieillesse au titre de la pêche professionnelle;
- avoir été titulaires, ou être veufs d'une personne ayant été titulaire d'une licence de grande pêche ou d'une licence de compagnon pendant au minimum 15 ans.

Les pêcheurs professionnels du Léman sont plutôt contents du regroupement des trois lacs; cela leur donne plus de poids.

Les pêcheurs amateurs aux filets et aux engins du Lac Léman et du Lac d'Annecy sont regroupés dans l'Association Agréée Départementale de la Haute Savoie des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets. Elle compte environ 10 pêcheurs amateurs vrais du lac Léman et 7 à 10 pêcheurs du Lac d'Annecy, anciens professionnels qui avaient une autre profession que la pêche, non agricole et qui n'ont pu se mettre à temps plein à l'AMEXA au titre de la pêche.

On se reportera à la note de G. Béchet (Annexe VII) pour les problèmes des retraités et pluriactifs et à propos du renouvellement de la profession.

Les pêcheurs aux lignes en bateau et les pêcheurs à la traîne doivent être titulaires d'un permis spécial délivré par l'Association Agréée des Pêcheurs Amateurs du Lac Léman Français (APALLF) pour exercer sur le Léman. Les membres des AAPP peuvent logiquement pêcher de la rive, avec une seule ligne.

3.4.2. Autres organismes

L'Association pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Rhône-Alpes (ADAPRA).

Elle a été créée à la suite d'un bilan sur les potentialités de l'Aquaculture en région Rhône-Alpes réalisé par le CEMAGREF et la Faculté Catholique de Lyon (Guerrin et al., 1984). Cette association travaille sur le marketing et a lancé sous l'impulsion de sa responsable D. Vallod, plusieurs études :

- avec la Société d'Etude GEM, sur la promotion du poisson d'eau douce en région Rhône-Alpes qui concerne les pêcheurs des grands lacs et du Rhône, les pisciculteurs d'étang et les salmoniculteurs ;
- avec la Société d'Etude GEM, sur la valorisation du gardon et de la lotte du lac Léman ;
- avec l'INRA, sur l'intérêt économique du poisson des lacs alpins (L. Gagnaire).

Un projet de développement du pacage lacustre des salmonidés est aussi en cours

d'élaboration avec l'INRA (Guillard, 1988).

La Société Coopérative "Les Pêcheurs du Léman"

Elle a été créée en 1929 à Yvoire et s'est installée à Anthy en 1975, en même temps qu'elle a réadapté ses statuts à ses nouveaux besoins. Elle se compose d'un bâtiment équipé de moyens frigorifiques, d'un fumoir et de différents appareils de traitement du poisson.

En 1978, la société Lémangel s'est occupée de la commercialisation pour la Coopérative. Son activité propre devenant trop importante, il y a eu séparation en 1987. La fluctuation des niveaux de capture des poissons du lac et cette nouvelle situation a obligé la coopérative à diversifier ses activités; il y a un problème d'approvisionnement (variété et régularité) et surtout des difficultés pour bien vendre. D'où l'intervention de l'ADAPRA pour faire connaître le poisson d'eau douce et écouler le gardon.

La coopérative se heurte à des difficultés financières liées au manque de subventions et à la concurrence. Elle a en projet de s'approvisionner en poissons extérieurs au lac sur la base d'un partenariat avec une entreprise de mareyage et de s'équiper en moyens de stockage et de surgélation.

En 1988, la Coopérative employait sept personnes à temps plein et une de façon occasionnelle. Trente pêcheurs environ y adhéraient et une vingtaine d'assidus lui livraient leurs poissons.

La SARL "Lémangel"

Créée en 1978 à Anthy au plus fort de la crise de la pêche, les parts de cette société étaient détenues à 60 % par la Coopérative.

Elle commercialisait la totalité de la production des pêcheurs affiliés à la Coopérative et exerçait en outre une activité de négoce. Celle-ci consistait essentiellement à l'achat et à la vente de poissons (vivant, frais ou congelé), au stockage et à la transformation de ces produits (filetage, surgélation).

Les poissons du lac représentaient en 1981 environ 35 % du tonnage total commercialisé par Lémangel et actuellement, après la séparation en 1987, ce pourcentage a fortement diminué.

3.4.3. Pêcheurs amateurs

Globalement, les rapports entre professionnels, pêcheurs aux lignes, pêcheurs à la traîne et amateurs aux filets et aux engins (une dizaine) sont assez bons. Certains

vendent les salmonidés capturés à des prix plus bas que ceux pratiqués par les professionnels. Ces derniers s'en émeuvent ou bien estiment que cela fait de la promotion pour le poisson du lac.

D'après le groupe "Plan d'Aménagement Piscicole" de la Commission Franco-Suisse de gestion piscicole du Léman, (Gagnaire, 1988) les pêcheurs amateurs suisses et français réunis ont pris en 1986 à peu près autant de truites que les pêcheurs professionnels français (13,8 tonnes contre 14,8 tonnes) et davantage d'ombles que les pêcheurs professionnels français ! (6,8 tonnes contre 4,8 tonnes). Si l'on se réfère aux captures totales sur le Léman réalisées par les professionnels et amateurs, suisses et français réunis, d'après les mêmes sources, les amateurs ont pris 37 % des truites et 46 % des ombles en 1986.

La pollution du lac, qui reste alarmante, ne constitue pas une préoccupation majeure pour les 2/3 des professionnels. Elle a un impact négatif sur les salmonidés mais pas sur la perche qui constitue la principale espèce cible.

La navigation de plaisance, le ski nautique, la pratique du scooter, les régates, occasionnent une gêne pour la pêche; les touristes méconnaissent la pêche et ne font pas attention alors que des documents d'information très bien faits existent sur la pêche professionnelle et la pêche amateur.

3.4.4. Réglementation et administration

Il n'y a pas de problèmes avec les administrations; le Service Gestionnaire connaît d'assez près les pêcheurs; c'est presque un cas unique en France!

Les rapports avec la garderie française se sont améliorés récemment : certains pêcheurs ont des difficultés avec les gardes suisses.

Quand la maille change, les pêcheurs sont obligés de changer tout leur matériel, filets, nasses.

3.5. Professionnalisme et aptitude à la gestion

. Professionnalisme

Sur les 17 pêcheurs enquêtés, tous cotisent à l'AMEXA à temps plein, 15 n'exercent que la pêche et 2 ont une autre activité. L'un est d'abord restaurateur et l'autre effectue épisodiquement des missions de formation pour la FAO.

Par extrapolation, nous pouvons considérer que la population de pêcheurs professionnels est composée de 45 TPS, 3 TPD et 3 tp-trD, selon nos conventions.

Les arrêts totaux de la pêche varient de 1 à 10 semaines. Le lac Léman est le seul site de pêche où plus de la moitié des professionnels déclare prendre des congés d'une durée de 1 à 4 semaines, surtout en hiver, à cause du froid qui empêche de travailler.

Certains pêcheurs travaillent à deux, père et fils par exemple, beaucoup se font aider par le conjoint, qui peut être assuré à ce titre, ou un autre membre de la famille non-professionnel. On compte ainsi pour les 17 professionnels enquêtés, 11 travailleurs de la pêche ce qui donne par extrapolation environ 80 actifs pour le lac.

Gagnaire (1988) dénombre 53 professionnels, 12 aides familiaux à temps plein et 13 à temps partiel, soit en tout 78 actifs dont 65 à temps complet.

. Rentabilité

Presque tous les pêcheurs trouvent que la pêche est rentable et qu'elle peut faire vivre une famille. Cette profession procure un bénéfice au minimum égal au SMIC.

Tous les professionnels sont imposés sur la base d'un forfait sauf ceux qui ont une autre activité comme la restauration. Les 2/3 des pêcheurs tiennent une comptabilité.

Charreton (1980) évaluait, en émettant des réserves, le revenu net des pêcheurs professionnels à 1.200-1.700 F/mois jusqu'en 1969, 2.000 F/mois en 1970 et 2.300/mois en 1980.

Kernaleguen (1983) indique que le revenu net en francs constants est passé de 81.000 F (soit 6.700/mois) en 1975 à 37.000 F (soit 3.000 F/mois) en 1982. Il a calculé que le chiffre d'affaires d'une pêcherie professionnelle optimisée serait compris entre 5,1 et 8,5 millions de francs (chiffres 83). En 1988, la pêcherie, non optimisée, par rapport aux améliorations imaginées par Kernaleguen, procurait d'après Gagnaire (1988) un chiffre d'affaires de 5,7 millions de francs.

. Gestion

Quelques pêcheurs tiennent un carnet personnel et presque tous un carnet pour l'Administration qui correspond plus ou moins à la réalité. Les données consignées sont utilisées par les chercheurs de l'INRA pour calculer des CPUE et suivre l'évolution démographique de certaines espèces.

La plupart des pêcheurs pensent qu'il y a nécessité de suivre la pêche et sont disposés à participer. Beaucoup de pêcheurs ont capturé des poissons marqués.

Les contacts avec les scientifiques sont fréquents : INRA, Laboratoire de Lausanne, CEMAGREF. Lors des pêches exceptionnelles pour l'alevinage, les gardes-pêche sont présents aux côtés de l'INRA.

4. LES RESULTATS POUR LE SECTEUR LAC D'ANNECY

4.1. Enquête et dénombrement des professionnels

Il y a 6 pêcheurs professionnels en titre dans ce secteur en 1988 tous enquêtés.

Un des pêcheurs, très âgé, est plus que secondé par son épouse que nous considérons comme travailleur de la pêche. Nous avons aussi rencontré deux pêcheurs à la traîne au bord du lac.

4.2. Les pêcheurs

Tous les pêcheurs professionnels sont mariés et seule l'existence d'un couple pêcheur permet au sexe féminin d'être représenté. Chacun des membres de ce couple a plus de 70 ans, 2 pêcheurs ont moins de 40 ans et 3 autres approchent ou dépassent la cinquantaine. Chaque famille de pêcheur a en moyenne plus de deux enfants, surtout des filles.

Tous ces pêcheurs professionnels sont nés dans le département de Haute-Savoie, presque tous ont passé leur enfance au bord de l'eau et il y a une véritable tradition familiale : on est dans la majorité des cas pêcheur de père en fils. Aucun n'est passé par l'amateurisme avant d'être professionnel.

3 pêcheurs professionnels envisagent une succession par un de leurs enfants; pour l'un d'eux elle est très probable, puisque son fils va entrer à l'école de pisciculture (et peut être de pêche ?) de Poisy - 74330.

Cette succession ne se pose pas pour un professionnel du fait qu'il s'est récemment installé et elle n'est pas prévue par les deux restants, dont le couple âgé.

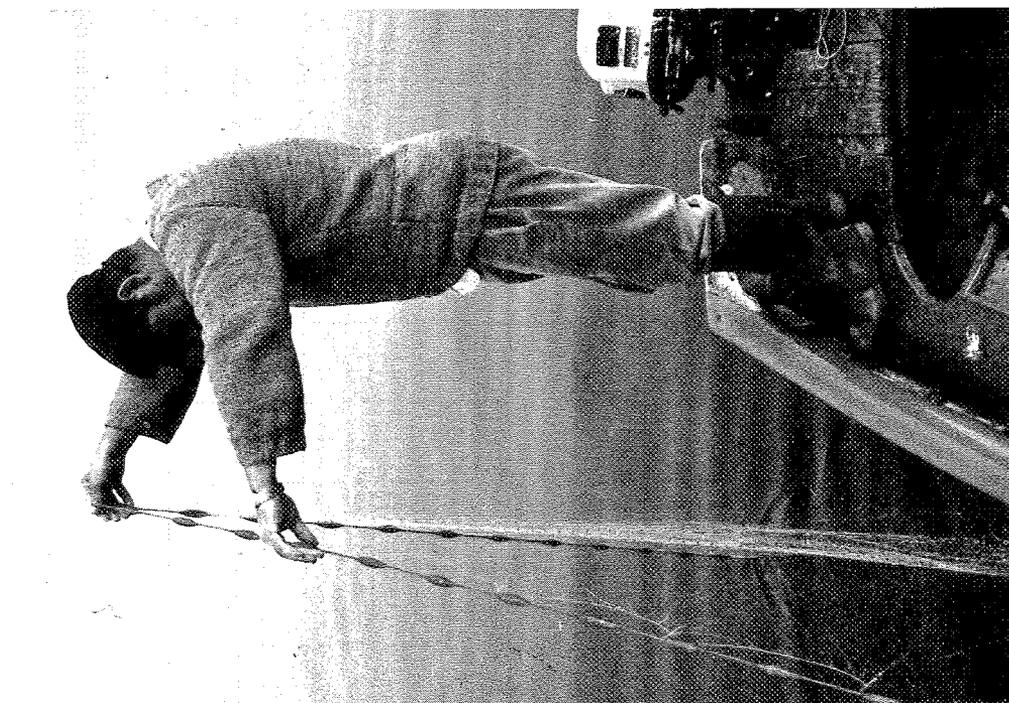
4.3. La pratique de la pêche et la commercialisation

. La pêche et le matériel

Les deux principales espèces cibles des professionnels du lac d'Annecy sont le corégone et la perche. L'ombre est une autre espèce cible particulièrement recherchée, mais les filets tendus en profondeur étant interdits (sauf pour la lotte) il



Démaillage des perches et gardons
au lac Léman
Photo D. Babin)



Levée de filet au lac Léman
(Photo D. Babin)

ESPECES	J	F	M	A	M	J	J	J	A	S	O	N	D	ENGINS DE PECHE
Friture							—							Mirandellier, nasse
Cyprinidés		- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -			Captures accessoires
Lotte		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Nasse osier
Brochet	- - -	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			Araignée de fond
Perche		- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -			Araignée de fond, nasse
Ombles			- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	—			Araignée de fond
Truite		—	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -			Pic
Corégone		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			Pic

Figure 37 : Calendrier de base du secteur lac d'Annecy

ne peut être vraiment pêché d'après les professionnels. Cette espèce devient d'une certaine manière réservée aux pêcheurs aux lignes. D'autres espèces leur sont associées (Fig. 37) avec des intensités de pêche variables ; ce sont le brochet, la truite, la lotte et le petit gardon qui constitue lorsqu'il est présent, l'essentiel de la friture. A partir d'une certaine taille, cette espèce et les autres cyprinidés : brèmes, tanches, carpes, sont évitées.

Sur le lac d'Annecy, les pics capturent truite et corégone et les mirandelliers à petite maille la friture. Ces deux filets sont tendus flottants ancrés ou non à la différence des araignées qui sont tendues de fond. Celles-ci pêchent l'omble, le brochet et la perche; pour cette dernière espèce, on utilise aussi des nasses métalliques.

D'autres nasses métalliques à maille 10 mm sont posées unitairement pour capturer la friture. Les nasses à lotte traditionnelles sont construites en osier et reliées par 10 à 30 sur une corde.

Il y a une fermeture générale de la pêche au mois de janvier ainsi que des fermetures spécifiques pour les salmonidés en novembre et janvier, pour le brochet en février, mars, avril. Les pics, les mirandelliers et les araignées sont interdits pendant certaines périodes de l'année.

Seules certaines parties du lac sont autorisées à la pêche professionnelle, avec des restrictions horaires; l'acte de pêche n'est autorisé que le jour, les filets et engins doivent être retirés dès l'aube. Le professionnel pose généralement ses filets et engins le soir et les relève le lendemain matin de bonne heure.

Le pêcheur profite de la fermeture en hiver pour réparer et construire son matériel. Il faut monter un pic par an et 5 à 6 araignées.

Chaque pêcheur possède 1 à 2 barques de bois avec des moteurs de faible puissance de 4 à 6,6 CV.

. Stockage, transformation, commercialisation

Chaque pêcheur a un local de pêche pour entreposer et fabriquer son matériel, démailler le poisson. Il y a peu de moyens de stockage et de transport. Seul un pêcheur veut se lancer dans la transformation du poisson blanc.

Le mode de commercialisation est variable selon les pêcheurs. Certains s'adressent aux particuliers et restaurateurs, d'autres à un mareyeur et aux restaurateurs, d'autres encore uniquement à un grossiste ou à un poissonnier. Un seul veut diversifier ses créneaux d'écoulement.

. Aide dans le travail

Les pêcheurs professionnels n'ont droit à aucun compagnon sur le lac d'Annecy. Deux pêcheurs ont un aide attiré, proche parent, qui participe à l'ensemble de l'activité de pêche.

4.4. L'environnement physique et humain

. Groupements de pêcheurs

Les pêcheurs professionnels du lac d'Annecy sont membres de l'Associations des Trois Lacs (v. par. 3.4.1.). Il n'y a pas de permis de pêche retraite comme pour les autres lacs.

Les pêcheurs amateurs aux filets et aux engins sont regroupés avec ceux du Léman (v. par. 3.4.1.). Du fait qu'ils sont d'anciens pêcheurs professionnels à temps plein ou à temps partiel, ces amateurs n'ont pas spécialement de problèmes avec les professionnels en titre, même s'ils commercialisent.

. Pêcheurs aux lignes (v. chap. 3.4.1.)

Des conflits violents opposent les professionnels aux pêcheurs à la sonde et à la traîne (950 environ en 1987). Les professionnels reprochent à certains de vendre le poisson, l'omble par exemple, et de détruire les nasses, obligatoirement signalées du fait de la réglementation. Ils les accusent d'orienter la réglementation vers plus de restrictions pour les faire disparaître.

D'après Laurent (1982), "Il est intéressant de noter à Annecy que les pêcheurs amateurs de la catégorie traîne et sonde s'adjugent plus de 77 % du tonnage de poisson capturé et plus de 81 % de la valeur commerciale de cette prise. Il y a là semble-t-il une anomalie d'autant plus flagrante qu'il est de notoriété publique que les captures de quelques amateurs indésirables alimentent le commerce local de poisson de luxe".

. Réglementation et administration

Les pêcheurs professionnels se sentent lésés par les réglementations et leur application : on leur a supprimé un pic sur deux en 1988 et ils sont très surveillés. Il y a semble-t-il un garde pêche affecté à la pêche professionnelle ; les contrôles sont très nombreux (un pêcheur nous a rapporté qu'il avait été contrôlé 53 fois en 1987 !) et les amendes lourdes.

La Mutualité Sociale Agricole est très stricte en ce qui concerne l'affiliation à l'AMEXA.

. Qualité du milieu et entraves à l'exercice de la pêche

Avec la ceinture de stations d'épuration mises en place depuis 15-20 ans, la qualité de l'eau du lac est jugée correcte.

Les problèmes viennent des touristes qui se livrent apparemment à des actes de vandalisme sur le matériel de pêche et qui pratiquent la navigation et le ski nautique. Ces activités rendent délicate parfois la pose des filets.

4.5. Professionnalisme et aptitude à la gestion.

. Professionnalisme

D'après nos conventions, on trouve sur le lac d'Annecy trois professionnels (dont le couple) à temps plein à la pêche qui ont une activité importante à intensive et que nous classerons tpS, en fonction des conditions d'exercice de la pêche (arrêt de 2 à 3 mois en hiver).

Il faut remarquer que l'un d'eux a abandonné une activité agricole et compte investir dans un autre type d'entreprise dans l'année. Les 3 autres pêcheurs ont une autre activité ou un autre revenu, l'un est retraité et les deux autres ont une profession horticole. Nous en classerons deux tpD et un trD.

Tous ces pêcheurs sont à l'AMEXA à temps plein au titre de la pêche. On compte deux travailleurs de la pêche en plus de celui faisant partie du couple pêcheur, ce qui conduit à 9 actifs.

. Rentabilité

La pêche sur le lac d'Annecy peut procurer un bénéfice égal au SMIC pour les pêcheurs qui pêchent de façon importante et pourrait procurer un revenu supérieur si les moyens de pêche autorisés étaient augmentés.

Beaucoup de pêcheurs tiennent une comptabilité précise et certains sont assujettis au réel simplifié. Le couple pêcheur semble imposé de façon abusive.

. Gestion

Les pêcheurs font des déclarations de captures obligatoires journalières et certains ont été ou sont en contact avec des scientifiques. Ils se méfient des retombées négatives de leur collaboration, les carnets de pêche semblant perdre leur caractère confidentiel.

5. LES RESULTATS POUR LE SECTEUR LAC DU BOURGET

5.1. Enquête et dénombrement des professionnels

Il y a 14 professionnels en titre dans ce secteur en 1988, tous enquêtés. Les deux femmes pêcheurs se font largement aider par leurs maris, que nous considérerons comme travailleurs de la pêche.

Nous avons aussi rencontré 2 détenteurs de permis retraite et le responsable de l'Aquarium du Bourget.

5.2. Les pêcheurs

2 des 4 pêcheurs qui ont plus de 60 ans, sont du sexe féminin, 5 autres pêcheurs ont entre 40 et 60 ans et le plus jeune a 34 ans. On trouve un seul célibataire.

Tous sont nés dans le département de Savoie et ont passé leur enfance au bord de l'eau.

Plus des 2/3 des pêcheurs professionnels sont issus de familles de plusieurs générations de pêcheurs et certains ont des liens de parenté entre eux. La plupart sont devenus professionnels sans passer par la pêche amateur.

Les pêcheurs mariés ont tous des enfants, souvent plus de deux et surtout des filles. Un seul de ces professionnels a une succession assurée ou très probable par son fils; tous les autres n'ont pas de succession prévue ou bien elle est incertaine. Beaucoup pensent qu'il n'y a plus d'avenir dans la pêche à cause des restrictions réglementaires. Deux pêcheurs souhaiteraient arrêter en 1989 et un est décédé depuis. Cependant d'autres sont motivés par les projets d'apprentissage de la pêche professionnelle (Ecole d'Agriculture de Poisy 74330).

5.3. La pratique de la pêche et la commercialisation

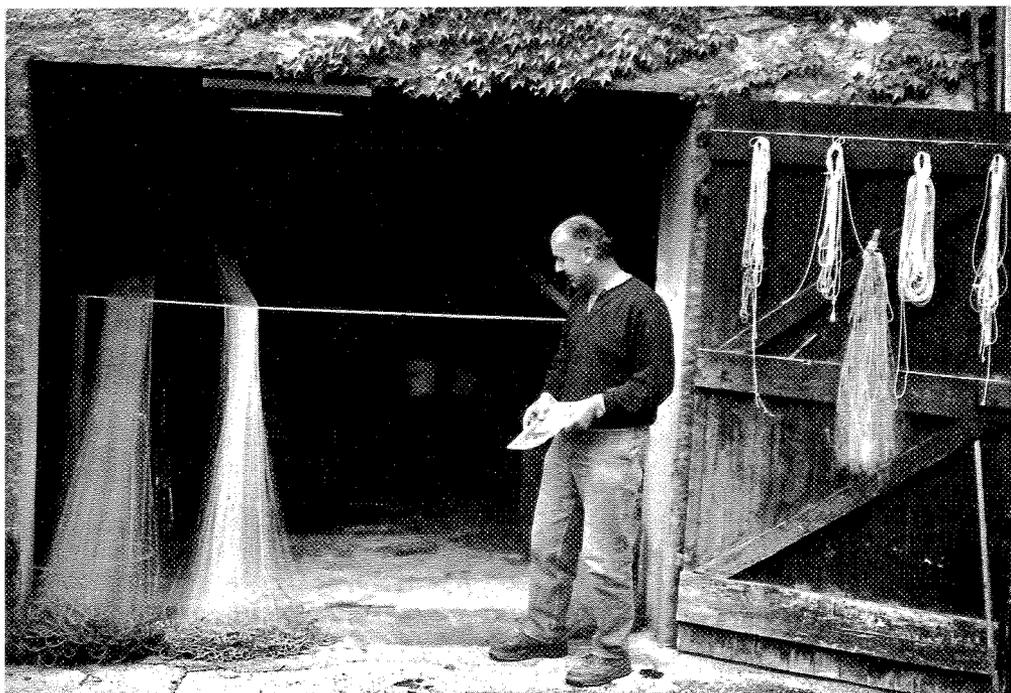
. La pêche et le matériel

La stratégie de pêche principale est basée sur la perche et la friture d'ablette, de perche, de gardon, de goujon; viennent ensuite les salmonidés truite, corégone, omble, puis la lotte, les carnassiers sandre et brochet et parfois l'anguille et l'écrevisse. Trois pêcheurs seulement ne pêchent pas la perche et la friture et se reportent uniquement sur les autres espèces (Fig. 38).

Les pics tendus flottants capturent les salmonidés et le sandre, tandis que tendus coulés ils prennent l'écrevisse. Les araignées ordinaires sont utilisées pour les mêmes espèces, tendues de fond et ancrées. L'araignée à petite maille sert à la capture de la friture ainsi que le mirandellier, filet spécifique. Le tramail tendu de fond et ancré est utilisé pour la lotte qui est aussi capturée par les lignes de fond.



Nasse à perches sur le lac Léman
(Photo D. Babin)



Filets dans le local d'un pêcheur du lac d'Annecy
(Photo D. Babin)

ESPECES	J	F	M	A	M	J	J	J	A	S	O	N	D	ENGINS DE PECHE
Friture		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Mirandellier, Araignée de fond
Cyprinidés		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Araignée de fond
Lotte		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Travail de fond, Ligne de fond
Sandre		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Araignée de fond, pic
Brochet		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Araignée de fond
Perche		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Araignée de fond
Anguille														Ligne de fond
Omble		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Pic, araignée de fond
Truite		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Pic, araignée de fond
Corégone		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Pic
Ecrevisse			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Araignée de fond, Pic coulé

Figure 38 : Calendrier de base du Secteur lac du Bourget

Ces lignes constituent le seul mode de pêche de l'anguille dans le lac. Les nasses ne sont plus utilisées.

Il y a deux périodes de fermeture totale de la pêche, le mois de janvier et le mois de mai. Des périodes de fermeture spécifique pour les salmonidés et le brochet existent aussi, ainsi que pour les nasses et les pics.

La manoeuvre des filets et engins est interdite de nuit et pour plusieurs d'entre eux pendant certaines tranches horaires selon les saisons. Ils doivent être enlevés de l'eau le samedi et le dimanche.

Les pêcheurs ont une ou deux barques le plus souvent en bois; les plus récentes sont en plastique; la puissance des moteurs ne dépasse par 9,9 CV.

. Stockage, transformation, commercialisation

Quatre pêcheurs écoulent directement leurs prises auprès du restaurant de la famille et un cinquième par l'intermédiaire de la poissonnerie de sa femme.

D'autres pêcheurs passent par l'intermédiaire d'un mareyeur ou poissonnier qui fait des tournées régulières; certains d'entre eux commercialisent aussi une partie de leur production auprès des restaurants locaux ou des particuliers.

Les prix pratiqués diffèrent selon la saison en fonction de la clientèle touristique. La première catégorie de pêcheurs utilise les moyens de stockage du restaurant ou de la poissonnerie ; les autres possèdent parfois un frigo et une camionnette.

Beaucoup vident la friture et taillent des filets de perche. Un pêcheur a mis au point une machine à éviscérer la friture pour la poissonnerie de sa femme et un autre un procédé de conservation sous vide du poisson dans le cadre du restaurant de la famille.

. Aide dans le travail

Le compagnon n'est pas prévu et le pêcheur professionnel a droit à un seul aide.

Quatre pêcheurs se font seconder par un membre de leur famille pour le démaillage, la transformation, la vente.

5.4. Environnement physique et humain

. Groupements de pêcheurs

Les pêcheurs professionnels du Lac du Bourget sont membres de l'Association des Trois Lacs (v. par. 3.4.1.).

Les titulaires d'un permis de Pêche Retraite (Décision DDAF 73 du 15 décembre 1986), une douzaine environ, sont aussi membres de l'Association.

Ces permis sont réservés exclusivement aux anciens détenteurs de permis de pêche aux engins, bénéficiaires de la retraite agricole et ayant exercé la pêche professionnelle pendant les dix années précédant leur demande.

L'Association Agréée des Pêcheurs Amateurs aux filets et aux engins du Lac du Bourget, regroupe quelques anciens professionnels à temps partiel et 30 à 35 amateurs vrais.

. Pêcheurs amateurs

Aucun problème ne nous a été signalé avec les amateurs aux filets et aux engins.

Par contre des difficultés avec les pêcheurs aux lignes sont rapportées : insultes, vols, dégradation du matériel, pression contre la pêche à la senne. Le climat s'est un peu détendu.

. Réglementation

Les pêcheurs professionnels estiment qu'il n'ont pas assez de lignes de fond autorisées ; en règle générale, ce sentiment se retrouve pour l'ensemble du matériel. La senne a disparu ; elle serait nécessaire pour capturer le poisson blanc.

La période de fermeture du brochet a été rallongée au printemps ; il y a semble-t-il de très gros brochets qui ne pourraient être pris qu'en janvier, or c'est la fermeture générale de la pêche sur le lac.

Les pêcheurs professionnels contestent la fixité des périodes de fermeture de la pêche et l'interdiction de pêche de nuit.

. Qualité du milieu et entraves à l'exercice de la pêche

La pollution du lac a baissé et a été reportée dans le Rhône.

La navigation de plaisance occasionne une gêne pour l'exercice de la pêche : heures de relève des filets, destruction de matériel.

5.5. Professionnalisme et aptitude à la gestion

. Professionnalisme

Tous les professionnels cotisent à l'AMEXA à temps plein ou en tant qu'agriculteur-pêcheur.

La moitié des pêcheurs ne fait que la pêche; 3 sont classés TPS et 4 qui pratiquent de façon moins soutenue, tpS.

L'autre moitié a une seconde activité déclarée, essentiellement agricole et on trouve d'après nos critères 3 tpD et 4 trD.

Cette seconde activité est menée en particulier lors des fermetures de la pêche, alors que les pêcheurs à temps plein en profitent pour réparer et confectionner le matériel.

Les pêcheurs pluriactifs justifient l'autre activité par la nécessité d'obtenir un complément de revenus pour pouvoir continuer la pêche professionnelle, qui est synonyme de sauvegarde du patrimoine et des traditions.

A ces 14 professionnels s'ajoutent 12 pêcheurs "retraités en activité" ayant un permis retraite, qui commercialisent et que nous classons trD. Nous dénombrons aussi 6 travailleurs de la pêche dont deux forment les couples pêcheurs. Nous aboutissons à un total de 32 actifs de la pêche.

. Rentabilité

Pour plus de la moitié des pêcheurs, la pêche n'est pas rentable; 3 seulement déclarent faire un bénéfice équivalent ou supérieur au SMIC.

Beaucoup de professionnels tiennent une comptabilité; deux sont assujettis au réel simplifié et un au réel.

. Gestion

Les pêcheurs professionnels font tous des déclarations de captures. Leurs contacts avec les scientifiques sont considérés comme peu fréquents. L'aquarium du lac cependant se préoccupe de l'amélioration du cheptel piscicole.

POISSONNERIE
PARPILLON

POISSONS D'EAU DOUCE
ET DE MER

TEL. 79. 25.07.02

POTRKA

Enseigne de poissonnerie au lac du Bourget
(Photo D. Babin)



Levée de filet au lac du Bourget
(Photo D. Babin)

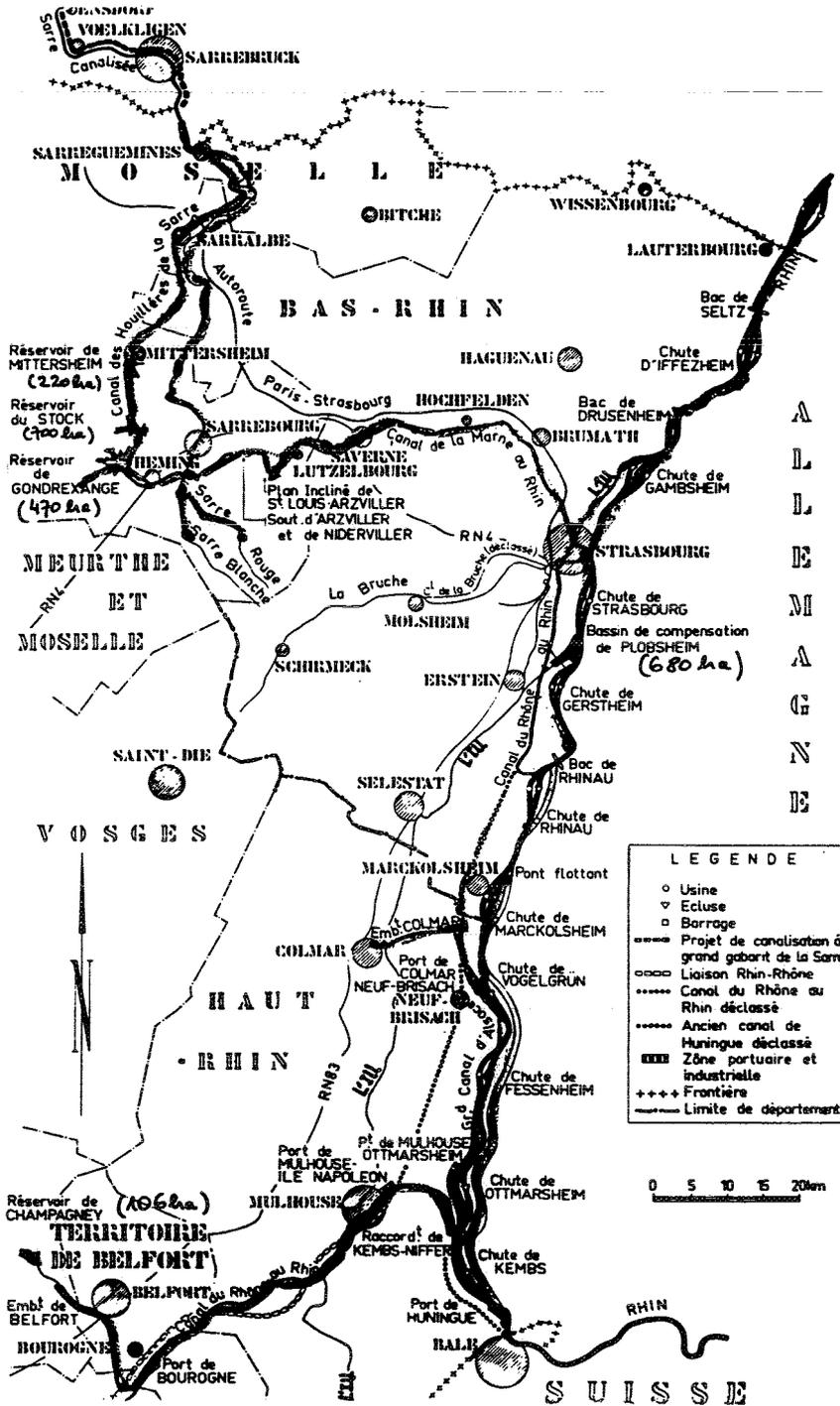


Figure 39 : Le Rhin et le réseau hydrographique associé, avec les limites administratives (Doc. S.N. Strasbourg)

CHAPITRE XI : LE BASSIN DU RHIN

1. LOCALISATION DES PECHEURS ET CADRE REGLEMENTAIRE

Dans le département du Haut-Rhin (Fig. 39), la gestion et la police de la pêche sur l'ensemble des cours d'eau sont de la compétence de la DDAF. Il y a un seul pêcheur professionnel récemment installé sur le Grand Canal d'Alsace. La commercialisation du poisson du Rhin était interdite en 1987 par un arrêté préfectoral (la pollution par l'usine Sandoz de Bâle a eu lieu fin 1986).

Dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle, la pêche professionnelle ne s'exerce plus que sur le Rhin, l'Ill, le canal du Rhône au Rhin. Les réservoirs de Gondrexange, du Stock et de Mittersheim, ainsi que les bassins régulateurs du Canal des Houillères de la Sarre à Mittersheim sont réservés à la pêche aux lignes. C'est le Service de la Navigation de Strasbourg qui assure la police et la gestion de la pêche.

2. BIBLIOGRAPHIE

Nous n'avons pas trouvé d'étude spécifique sur les pêcheurs du bassin du Rhin.

3. LES PECHEURS ET AUTRES INTERVENANTS RENCONTRES

On totalise, en 1989, 5 pêcheurs professionnels en titre dans ce secteur dont 2 adjudicataires sur l'Ill, 1 adjudicataire sur le Rhin et l'Ill, 1 licencié grande pêche sur le canal Rhône-Rhin et 1 licencié GP sur le canal d'Alsace ; 4 ont été enquêtés et 1 a souhaité répondre aux questions uniquement par courrier.

Nous avons aussi rencontré 3 pêcheurs qui ont arrêté la pêche (2 ont pris la retraite), 1 compagnon, 1 amateur qui voudrait conserver la tradition, 1 pisciculteur de Moselle et 1 pisciculteur-pêcheur d'Allemagne, situé près de la frontière. Celui-ci nous a parlé de la pêche professionnelle en pays de Bade qui est étroitement liée au destin du Rhin.

ESPECES	J	F	M	A	M	J	J	J	A	S	O	N	D	ENGINS DE PECHE
Friture											—————			Epervier
Cyprinidés			—————	—————			—————				—————			Araignée, nasse poisson, Carrelet
Sandre			—————				—————				—————			Tramail, nasse poisson, Araignée
Brochet											—————			Araignée, nasse poisson, Tramail
Perche			—————								—————			Epervier, carrelet, Nasse poisson
Ang. séd.			—————								—————			Nasse anguille, verveux

Figure 40 : Calendrier de base du Secteur Rhin

4. LES RESULTATS POUR LE SECTEUR RHIN

4.1. Les pêcheurs

4 pêcheurs ont 60 ans ou plus et un cinquième de 37 ans vient de s'installer. Seul ce dernier n'est pas issu d'une famille de pêcheur.

Tous sont nés dans la région et mariés. Parmi les 4 anciens, 2 n'ont aucune succession et les 2 autres ont un fils compagnon qui souhaiterait pratiquer en semi-professionnel. Le pêcheur récemment installé a un compagnon et souhaite former des apprentis.

Malgré la dégradation des rivières et leur éviction des étangs, plusieurs de ces pêcheurs pensent que la pêche professionnelle peut revivre.

4.2. La pratique de la pêche et la commercialisation.

La pêche est basée sur l'anguille sédentaire et les carnassiers sandres, brochets et dans une moindre mesure, la perche (Fig. 40). La friture d'ablettes, de goujons, de gardons, de brèmes, de chevesnes, est recherchée par un seul pêcheur à l'épervier. Ce filet sert aussi avec le carrelet et les nasses à capturer la perche.

Araignées, tramails, nasses, sont utilisés pour la capture des autres carnassiers et des cyprinidés : gardon, carpe, goujon, tanche; la brème est une capture accessoire de tous les types de pêche sauf de l'anguille à la nasse.

Tout le poisson est vendu en l'état, non préparé, auprès des restaurants et auprès des particuliers.

Comme partout, les cyprinidés sont pour partie donnés ou jetés. Il est difficile de les écouler et cela arrive même pour l'anguille. Les prix pratiqués sont assez bas.

Les pêcheurs possèdent 2 à 3 embarcations en plastique ou en bois propulsées par des moteurs de 5 à 7 CV. Ils n'ont pas de moyens de stockage et de transport particuliers.

Certains pêcheurs se font aider par un compagnon pour l'acte de pêche.

4.3. L'environnement physique et humain

Les pêcheurs professionnels adhèrent à l'Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce du Bassin du Rhin.

Un seul pêcheur s'occupe de cette association et son fonctionnement n'est pas jugé satisfaisant par le plus jeune.

Le premier grand problème est évidemment la pollution du Rhin, auquel s'ajoutent les effets des barrages et la navigation importante. Un pêcheur professionnel en retraite maintenant, a été indemnisé suite à la pollution de l'Usine Sandoz. Un article paru dans France Soir Magazine du 29 novembre 1986 le décrivait comme un "pêcheur sinistré".

D'après le Service de la Navigation, dans le département de la Moselle, les pêcheurs aux lignes ont quasiment obtenu des pêcheurs professionnels, tous âgés, la cessation de leur activité. Nous en avons rencontré un qui avait arrêté la pêche après rachat de son matériel par l'AAPP locale. D'autres pourraient être rémunérés comme prestataires de service pour éliminer la brème.

Pour les quelques pêcheurs qui restent, les rapports avec les pêcheurs aux lignes semblent assez bons.

Dans le Haut-Rhin, la FDAAPP estime l'installation de professionnels possible pour une meilleure gestion piscicole (Grand Canal d'Alsace : anguille, sandre, brochet). Il faut cependant que le poisson soit officiellement reconnu consommable.

Les conflits existent uniquement par rapport aux pollutions, aux aménagements et à la navigation de plaisance.

Dans le Bas-Rhin par contre la FDAAP pense que la pêche doit être réservée au loisir dans le département.

Il n'y a pas cependant de problème d'accès aux lots sur l'III, la Canal d'Alsace et le Rhin.

4.4. Professionnalisme et aptitude à la gestion

Les 5 professionnels qui exercent sur le bassin du Rhin, ont une autre activité ou un autre revenu que la pêche. Trois sont retraités dont un d'une activité agricole, un est aussi agriculteur et le dernier inscrit à temps plein à l'AMEXA, enseigne aussi la musique.

Les arrêts durent de 1 mois et demi (fermeture) à presque six mois selon les pêcheurs.

Tous ces pêcheurs exercent par tradition ou pour la sauvegarde du patrimoine et pour obtenir un supplément de revenu.

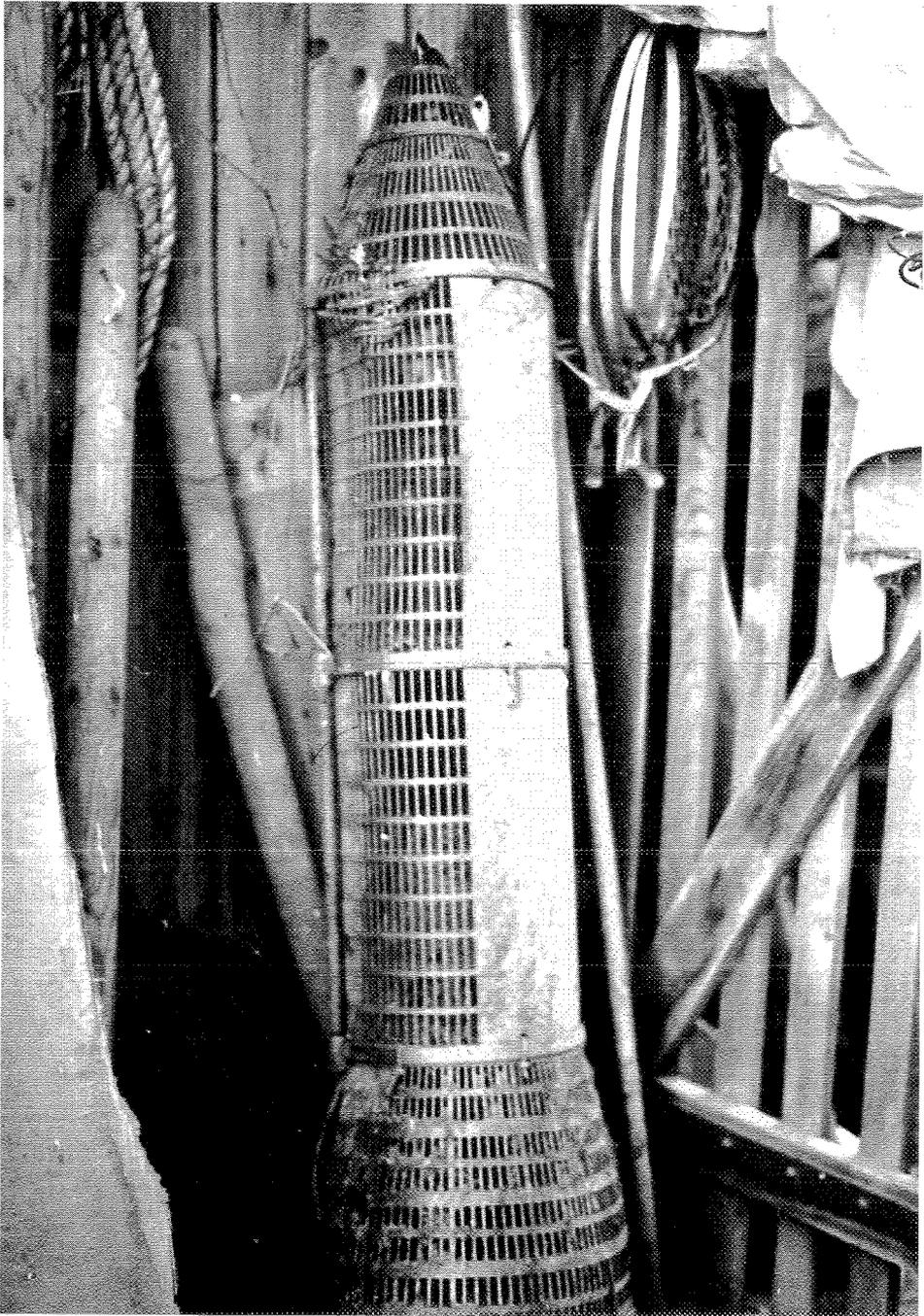
Deux pêcheurs estiment qu'ils pourraient faire vivre leur famille avec la pêche si les conditions s'amélioraient.

Un seul pêcheur tient un carnet d'enregistrement personnel des prises. Aucun ne fait de déclaration de captures et aucun ne voit l'intérêt d'un suivi scientifique de la pêche dans la situation actuelle.

Il n'y a pas de travailleur de la pêche, ce qui limite la pêche à 5 actifs dont 2 tpD et 3 trD.



**Nasses à poissons du Rhin
(Photo D. Babin)**



Nasse à anguilles du Rhin
(Photo D. Babin)

CHAPITRE XII : DENOMBREMENT FINAL DES PECHEURS PROFESSIONNELS EN FRANCE

■ Au terme de cette étude, nous faisons une récapitulation au niveau national par secteur de pêche du nombre de pêcheurs qui ont été qualifiés de "Professionnels", de façon échelonnée entre 1986 et 1989.

Les travailleurs de la pêche sont aussi comptabilisés, ce qui permet d'obtenir le nombre d'actifs de la pêche.

Le nombre total de Pêcheurs Commerciaux (Professionnels en eau douce, Marins-Pêcheurs, cotisants Solidarité, faux Amateurs aux filets et engins) qui exercent sur le réseau hydrographique sous réglementation fluviale est de même estimé.

Sur le **bassin de la Seine** nous trouvons 7 pêcheurs professionnels et 1 travailleur de la pêche, soit 8 actifs de la pêche, tous situés sur la Seine : il n'y a aucun Professionnel à l'amont de Mantes-La-Jolie et un seul Marin-Pêcheur exerce dans la zone mixte en amont de Rouen.

Sur le **bassin Loire-Allier, le bassin de la Vilaine et le lac de Grand-Lieu**, l'essentiel des Professionnels se trouve dans les départements de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire (93 pêcheurs) ; à l'amont on trouve sur la Loire et l'Allier seulement 1 à 3 professionnels par département traversé (7 départements et 13 professionnels en tout) et même aucun dans la Saône-et-Loire. Avec 8 travailleurs de la pêche on aboutit à un effectif de 114 actifs de la pêche.

Un nombre important de Marins-Pêcheurs (200 environ) et quelques faux Amateurs fluviaux pratiquent la pêche de la civelle dans la zone mixte de la Loire, ce qui porte à plus de 300 le nombre de Pêcheurs Commerciaux pour ces bassins.

Sur un lot unique de la **Somme**, un seul pêcheur, âgé de 73 ans continue une pêche traditionnelle de l'anguille d'avalaison. De même, sur un lot unique de la **Charente** exerce seulement un couple de pêcheurs professionnels.

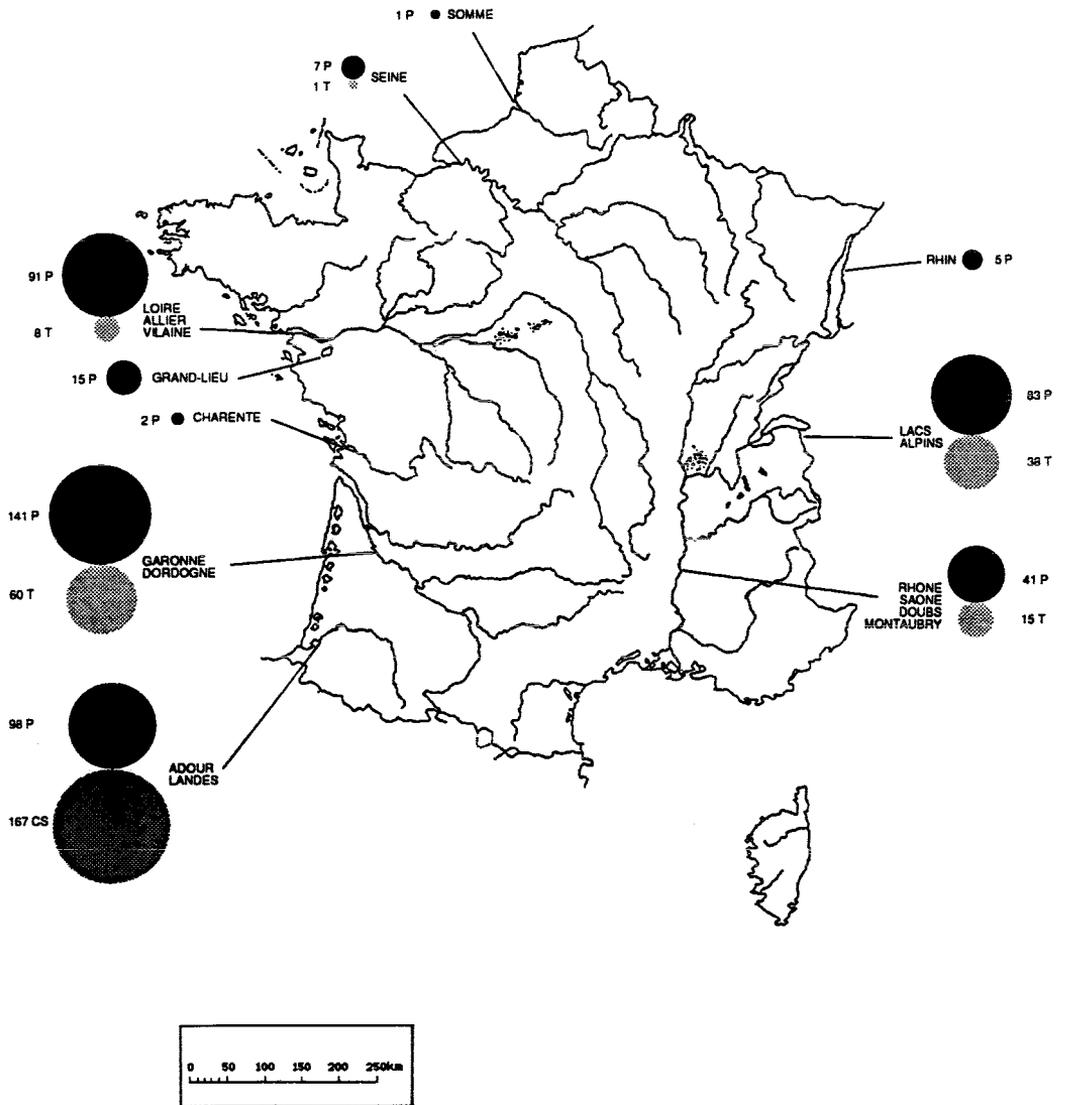


Figure 41 : Répartition des actifs de la pêche professionnelle en eau douce sur le territoire national

Le bassin de l'Adour et le bassin Landais (plans d'eau et courants côtiers) sont surtout exploités par les pêcheurs d'anguille, surtout au stade civelle. 98 pêcheurs environ sont qualifiés de professionnels ; les 9/10^e exercent sur le bassin de l'Adour. Si on leur ajoute les 167 cotisants Solidarité (105 sur le bassin de l'Adour et 62 sur les courants et plans d'eau Landais) et les 75 marins-pêcheurs professionnels des zones mixtes du bassin de l'Adour on aboutit à environ 340 pêcheurs commerciaux.

Sur le **bassin Garonne-Dordogne**, qui rassemble le plus grand nombre de pêcheurs professionnels en eau douce, ce chiffre est très certainement dépassé, si on tient compte des marins-pêcheurs (40 environ) qui exercent dans les zones mixtes et des amateurs au filet et au tamis civelle qui vendent le produit de leur pêche (255 licences Filet et 127 licences Civelle attribuées).

L'essentiel des Professionnels en eau douce se trouve sur les zones mixtes de Garonne-Dordogne-Isle ; on en compte en effet environ 115 auxquels s'ajoutent 50 travailleurs de la pêche, soit un total de 165 actifs. Sur la Dordogne, en amont de la zone mixte, la pêche professionnelle se pratique jusqu'à la limite des départements de Dordogne et du Lot. Elle concerne 19 professionnels et 6 travailleurs de la pêche soit 25 actifs. La Garonne est, elle, particulièrement dépeuplée en amont de la zone mixte : on trouve 2 professionnels à temps plein dans le département du Lot-et-Garonne, aucun dans le département du Tarn-et-Garonne et 1 seul professionnel dans le département de Haute-Garonne. Son affluent, le Tarn conserve 4 professionnels en sursis. 4 travailleurs de la pêche sont associés à ces 7 professionnels sur la Garonne et le Tarn, ce qui mène à 11 actifs de la pêche.

Dans le **bassin Rhône-Saône-Doubs** y compris l'étang de Montaubry, nous comptons 41 pêcheurs professionnels et 15 travailleurs de la pêche soit 55 actifs de la pêche. Quelques faux amateurs commercialisent dans ce bassin.

La Saône, entre sa confluence avec le Rhône et sa confluence avec le Doubs, rassemble le plus fort effectif : 26 professionnels et 11 travailleurs de la pêche. L'étang de Montaubry est pêché par 1 professionnel et 2 travailleurs de la pêche. 7 professionnels et 1 travailleur de la pêche pratiquent sur le Doubs entre sa confluence avec la Saône et la ville de Montbéliard. On ne trouve pas davantage de pêcheurs sur un fleuve aussi important que le Rhône de la frontière suisse à l'embouchure : 3 professionnels et 1 travailleur de la pêche à l'aval de Lyon, 4 professionnels à l'amont de Lyon.

Les 3 lacs alpins rassemblent 83 professionnels et 38 travailleurs de la pêche soit 121 actifs de la pêche, se répartissant de la façon suivante : 51 professionnels et 29 travailleurs de la pêche pour le **Léman**, 26 professionnels, et 6 travailleurs de la

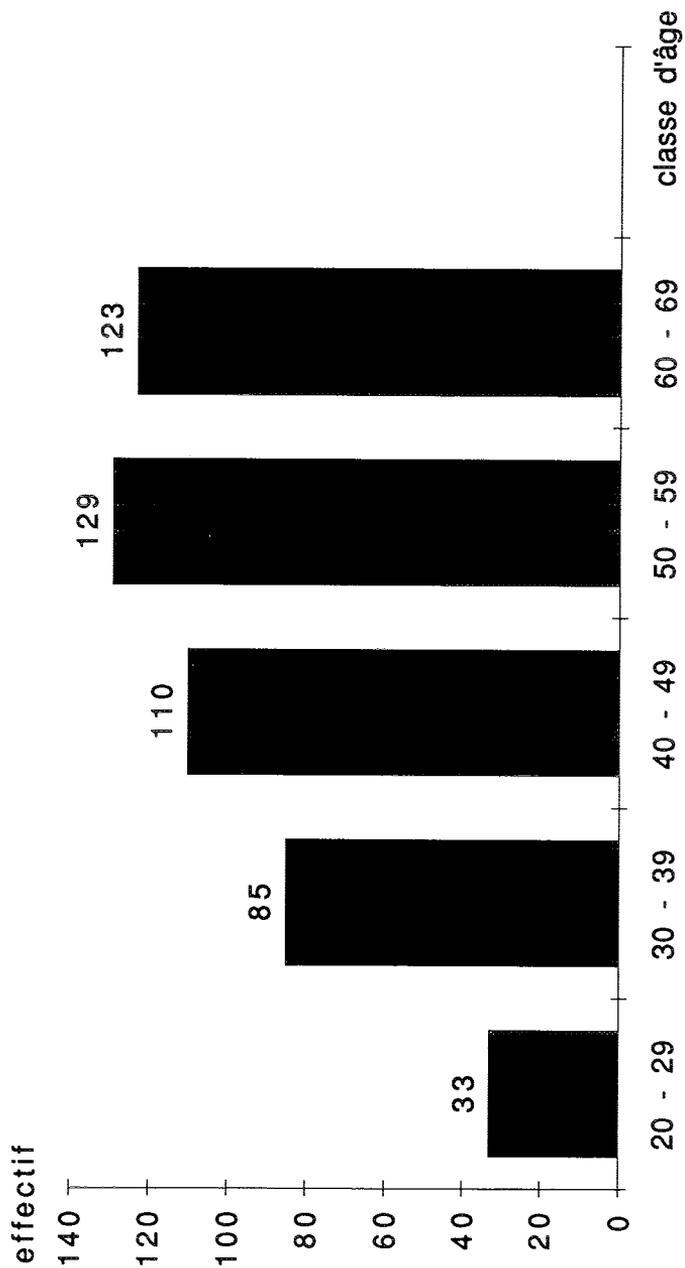


Figure 42 : Répartition de la population nationale des pêcheurs professionnels en eau douce par classe d'âge en 1990

pêche pour Annecy et seulement 6 professionnels et 3 travailleurs de la pêche pour le Bourget. Quelques Amateurs, anciens Professionnels commercialisent leurs prises sur le lac d'Annecy.

Sur le Rhin, l'Ille et le canal du Rhône au Rhin, on ne trouve plus que 5 pêcheurs professionnels. Ils ont été plus ou moins évincés des étangs et réservoirs de Moselle.

La figure 41 permet de visualiser cette répartition des actifs de la pêche au niveau national. On remarque deux couloirs de concentration dans le Grand Ouest Atlantique et dans le Grand Sud-Est.

Compte tenu du fait que les effectifs n'ont guère varié pour un même bassin ou un même lac, dans l'intervalle 1986-1989, notre récapitulation conduit aux chiffres globaux (arrondis) suivants pour le territoire national :

- 600 actifs de la pêche dont 480 pêcheurs qualifiés de professionnels en eau douce et 120 travailleurs de la pêche;**
- plus de 1.200 Pêcheurs Commerciaux (catégorie Pêcheurs aux lignes non inventoriée) ;**

■ Plus de la moitié des pêcheurs professionnels en eau douce a plus de 50 ans.

Ceci est illustré par la figure 42 ; il y a beaucoup de pêcheurs proches de la retraite et peu de jeunes. Les effectifs risquent de chuter rapidement si le renouvellement de la profession n'est pas favorisé et même accéléré.

■ Les 2/3 des pêcheurs professionnels en eau douce pratiquent de façon intensive et 38 % d'entre eux ont un seul métier : la pêche professionnelle.

Sur le bassin Loire-Allier, le bassin de la Vilaine et le lac de Grand-Lieu, près de 80 % des pêcheurs professionnels retirent la totalité ou l'essentiel de leur revenu de la pêche et sur la Seine, tous les professionnels sont dans ce cas.

Dans le bassin Garonne-Dordogne, les 2/3 des pêcheurs professionnels fluviaux pêchent de façon intensive et retirent de cette activité la totalité ou l'essentiel de leur revenu.

C'est dans le secteurs des 3 lacs alpins que l'on trouve le plus grand nombre de professionnels dont la pêche est la seule activité déclarée (55 contre 48 dans le bassin Garonne-Dordogne).

Sur le bassin Rhône-Saône-Doubs-Montaubry, près des 2/3 des pêcheurs professionnels pratiquent de façon intensive et sur le bassin de l'Adour et les courants et plans d'eau côtiers, 1/3 environ.

Sur les bassins du Rhin, de la Somme et de la Charente, les 8 pêcheurs recensés ont tous une autre activité que la pêche et 3 pêchent de façon moyenne à intensive.

■ **La contrepartie des chiffres énoncés ci-dessus est que la pluriactivité concerne 62 % des pêcheurs professionnels en eau douce. Cette pluriactivité joue un rôle déterminant dans le maintien de la pêche professionnelle et des activités connexes.**

Elle est généralement réduite à l'aval des bassins fluviaux incluant les zones mixtes et plutôt développée dans les parties moyennes et hautes de ces bassins et certains lacs (Annecy et Bourget). Le bassin de l'Adour et le Bassin Landais sont des cas singuliers : on y compte au plus 5 pêcheurs à temps plein sur 98 pêcheurs qualifiés de professionnels et 167 "cotisants Solidarité".

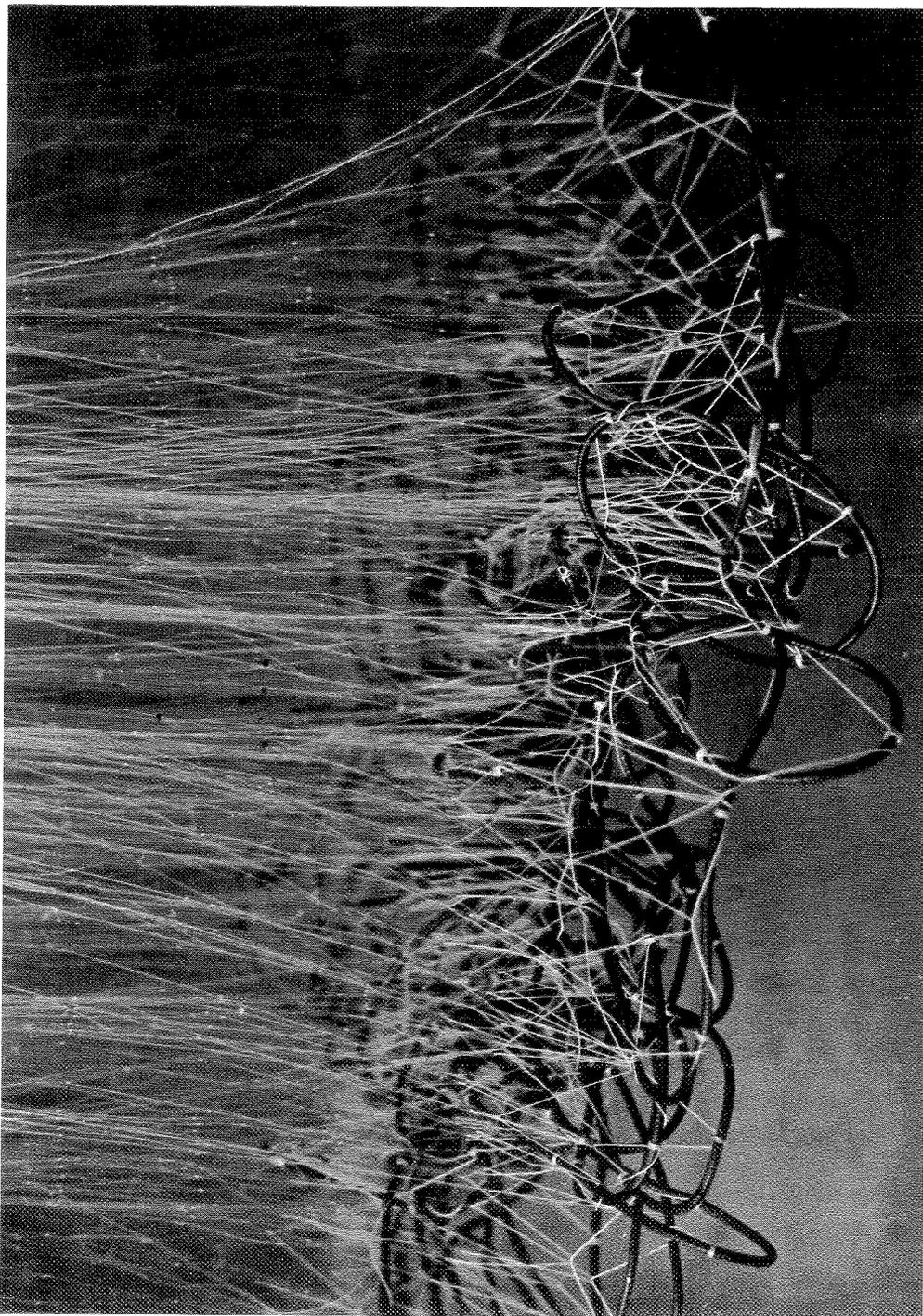
L'existence de cette catégorie de pêcheurs pose ouvertement le problème de l'application des textes réglementaires et des interférences entre organisation sociale et gestion des ressources piscicoles.

Les moyens et les connaissances nécessaires à cette gestion sont généralement limités (v. les constats des Assises de l'Eau 1990) et l'effort de pêche global (nombre de pêcheurs par catégories) n'est que très vaguement apprécié.

Dans ce contexte, on peut comprendre la création d'une catégorie de cotisants Solidarité dans le bassin de l'Adour et le Bassin Landais. Ici, ces pêcheurs sont "hors la loi", ils commercialisent, on le sait, mais on les cadre ; en Gironde et ailleurs, leurs homologues sont "hors-la-loi", ils commercialisent, on le sait, et on ne les cadre pas



Senne pour la pêche dans la vase
(Photo D. Babin)



Araignée du Rhin
(Photo D. Babin)

CONCLUSION

Lorsque nous avons débuté cette étude, en 1986, nous nous trouvions dans une période transitoire, pendant laquelle les anciennes réglementations et le vide juridique sur la définition du pêcheur professionnel en eau douce perduraient, alors que certaines dispositions restrictives de la Loi-Pêche de 1984 commençaient à s'appliquer.

Nous avons de ce fait été confrontés à une population de pêcheurs très mal délimitée et devant la complexité des situations observées (adjudicataires ou cofermiers pratiquant en amateur, affiliation à la MSA ou au Régime Général, taux de cotisations différents, niveau d'activité de pêche variable et pluriactivité plus ou moins développée, situations bloquées, etc) une question fondamentale s'est posée :

qui peut-on retenir comme professionnel de la pêche, et par rapport à quels critères ?

Il s'est avéré que les conditions d'obtention de la qualité de pêcheur professionnel édictées par le décret du 11 décembre 1985 et précisées par le décret et les arrêtés du 18 août 1987 ne permettaient pas d'identifier clairement tous les Pêcheurs Professionnels.

Nous avons donc été amenés à définir nos propres critères de professionnalisme. Ces critères sont les suivants :

- **travail dans la pêche continentale avec droit de pêche professionnelle;**
- **cotisations à l'AMEXA ou à un autre régime de protection sociale au titre de la pêche ou d'une activité connexe, sur une base minimale de 6 mois par an ;**
- **vente des produits de la pêche.**

Les pêcheurs professionnels en eau douce (marins-pêcheurs exclus) étant sélectionnés sur la base de ces critères, il s'agissait de quantifier leur niveau d'activité dans la pêche par rapport à la notion floue de temps plein et de temps partiel de la Loi-Pêche et partant, leur niveau de pluriactivité. Nous avons ainsi établi une typologie de l'activité des pêcheurs professionnels.

L'enquête de terrain a été menée, selon les secteurs, sur la population totale ou sur un échantillon le plus représentatif possible de la pêche professionnelle.

Les résultats conduisent à une bonne estimation du nombre de Pêcheurs Professionnels à temps plein ou pluriactifs et du nombre de Travailleurs de la pêche par secteur et au plan national.

Bien que la distinction des Pêcheurs Professionnels et l'évaluation de leur niveau d'activité de pêche constituent la clef de l'étude, **l'essentiel des résultats concerne les pratiques de pêche et les intervenants dans leur environnement physique et socio-économique.**

Pour chaque secteur de pêche, nous avons pu généralement préciser : la démographie des groupes de pêcheurs, l'état de la succession, les calendriers de pêche, les techniques et matériels de pêche utilisés, l'aide dans le travail, l'écoulement des poissons et crustacés, la rentabilité, l'aptitude à la gestion piscicole, les problèmes rencontrés, la position des Services Gestionnaires et des Fédérations d'AAPP.

Ces résultats, détaillés dans le corps du texte, illustrent l'extrême diversité des situations entre secteurs de pêche et à l'intérieur même des secteurs et montrent la richesse du patrimoine traditionnel.

Un point est important à souligner : l'effort de pêche des Professionnels en douce peut être quantifié pour les différents métiers par secteurs et au niveau national à partir de l'ensemble des résultats, moyennant quelques investigations complémentaires.

En ce qui concerne la production, nous n'avons pas rapporté de chiffres car souvent les données fournies lors des enquêtes étaient incomplètes et disparates. Nous avons par contre lancé une enquête spécifique par courrier en 1988 sur les premiers secteurs prospectés : Seine, Loire-Allier-Vilaine. Nous l'avons étendue à l'ensemble du territoire national en 1989. Les résultats ont été publiés sous forme de plaquettes (Babin, 1989, 1991) et diffusés à l'ensemble des pêcheurs concernés.

L'expérience montre que les pêcheurs professionnels sont dans l'ensemble disposés à participer à un suivi statistique des captures à condition que leur soit proposé un système simple d'enregistrement et qu'on les informe en retour des résultats. Il est clair qu'un tel suivi demande des moyens appropriés (agents de terrain qualifiés essentiellement) et n'a de sens que dans la continuité alors qu'on raisonne dans le court terme et que **la permanence de cette activité traditionnelle elle-même est compromise dans ses fondements :**

- **la population de pêcheurs professionnels s'étiole par endroit à cause de son vieillissement et des difficultés de succession ;**
- **l'outil de travail (fleuves et plans d'eau) se dégrade et l'accès en est progressivement limité.**

Pourtant l'intérêt économique et patrimonial de la pêche professionnelle continentale dans le contexte actuel de la déprise agricole est évident ; la loi relative à la pêche en eau douce le fait ressortir dans ses objectifs : elle veut *"inscrire la pêche dans le contexte économique en opérant une nette distinction entre la pêche amateur et la pêche professionnelle, afin de développer cette dernière et d'assurer une meilleure exploitation du capital économique que représentent les cours d'eau français"*.

Les pêcheurs professionnels sont des révélateurs privilégiés de la qualité du milieu aquatique. Leur présence constante sur l'eau, leur expérience, leur volonté de conserver l'outil de production les amènent à être vigilants, à constater les nuisances d'abord et à les dénoncer ensuite. Eux partis, dans certaines zones, il n'y aura plus de frein aux tentations des pollueurs et des aménageurs.

La production des pêches professionnelles des eaux intérieures françaises sous réglementation fluviale, atteint une valeur départ pêcheur de 80 millions de francs (dont 20 millions de francs environ pour les marins-pêcheurs des zones mixtes). Cette production s'inscrit dans un secteur où le déficit de la balance commerciale est très important et elle préserve l'authenticité de la gastronomie régionale.

Ceci plaide en faveur de la pêche professionnelle en eau douce qui pourrait :

- **créer des emplois si les professionnels devenaient effectivement les seuls "pêcheurs commerciaux" ;**
- **relancer la gastronomie régionale ;**
- **jouer le rôle qui lui revient dans la gestion des peuplements piscicoles et la préservation des milieux aquatiques.**

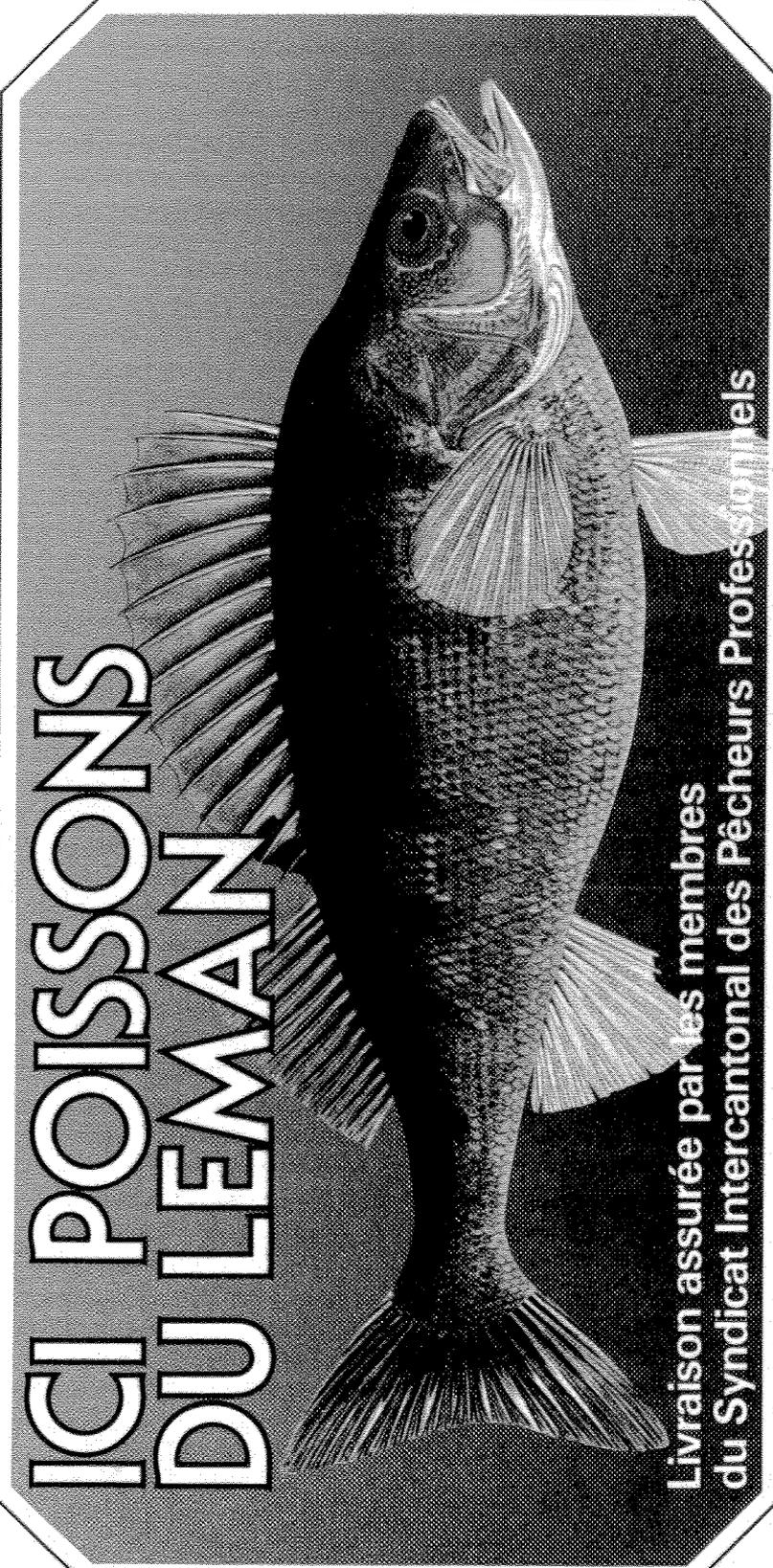
Depuis le début de cette étude, les pêcheurs professionnels se sont organisés à partir des Associations Agréées de Pêcheurs Professionnels :

- ils ont créé une coordination Nationale de la Pêche Professionnelle en Eaux Douces (CNAPPED) ;
- ils ont édité leur revue : "Le Pêcheur Professionnel Continental et Estuarien" ;
- ils ont tenu les Premières Assises Nationales des Pêcheurs Professionnels des lacs, rivières et estuaires à Bayonne en octobre 1991.

L'Administration possède désormais des interlocuteurs bien identifiés qui ont formulé des propositions pour le développement de la pêche professionnelle continentale et une bonne gestion des cours d'eau.

Dans le cadre de la gestion des ressources piscicoles où nous nous plaçons, cette étude devrait avoir un certain nombre de prolongements :

- mise en place d'un réseau national de recueil de données de captures et d'effort de pêche dans une optique de suivi économique et biologique (indices d'abondance à partir du calcul de Captures par Unité d'Effort de Pêche) ;
- utilisation de la méthode pour effectuer un bilan sur la pêche maritime d'estuaire, la pêche amateur aux filets et aux engins et éventuellement la pêche à la ligne selon les spécialités (pêche du saumon par exemple) ;
- participation à la création d'une formation pour les Pêcheurs Professionnels fluviaux ;
- orientation des recherches aval : écoulement, transformation, valorisation des poissons et crustacés d'eau douce ;
- promotion de recherches fines sur la sociologie des pêcheurs.



**ICI POISSONS
DU LEMAN**

Livraison assurée par les membres
du Syndicat Intercantonal des Pêcheurs Professionnels

Auto-collant publicitaire des pêcheurs professionnels suisses

BIBLIOGRAPHIE

- A.N.D., G.R.E.S.A., 1985. Projet d'organisation collective des pêcheurs du bassin de la Loire (conclusions). Fév. 1985. 51 p.
- A.P.PRO.RHO.SAO.ME, 1987. Pêche professionnelle en eau douce dans le département du Rhône sur le fleuve Rhône. 22 p.
- AFFRE P., 1986. Haro sur les professionnels ? Le Chasseur Français, nov. 1986. p. 74-76.
- ALBIGES C., ROCHARD E., CASTELNAUD G., 1986. Etude de suivi halieutique de l'estuaire de la Gironde 1985, étude de la faune circulante : Evaluation de la production 1984 et calculs de C.P.U.E. Bordeaux : CEMAGREF (Division A.L.A.), EDF. 175 p. + annexes.
- ALLARDI J., SAINTONGE F.X., 1987. Exploitation des déclarations volontaires de captures de salmonidés à Annecy 1984-1985-1986. Doc. AG Société Pêche lac Annecy. 20 p.
- ANDRIEU L., 1983. Les derniers pêcheurs de Seine. Port Autonome Rouen. Informations n° 45. p. 9-11.
- ANONYME, 1982. La Pêche en Seine.- Vivre à Petite Couronne. n° 84.
- BABIN D., 1989. Résultats de l'enquête express 1988. Etude socio-économique de la pêche professionnelle continentale sur les bassins Seine, Loire-Allier, Vilaine pour l'année civile 1988 (marins-pêcheurs exclus). Plaquette CEMAGREF Bordeaux, Div. ALA-équipe PMPC, déc. 1989. 4 p.
- BABIN D., 1991. Résultats de l'enquête express 1989. Estimation de la production et du chiffre d'affaires des pêches professionnelles continentales françaises (marins-pêcheurs exclus), Plaquette CEMAGREF Bordeaux Div. ALA-équipe PMPC, fév. 1991. 4 p.
- BACHELIER R., 1964. L'histoire du saumon en Loire. Bull. Fr. de Pisciculture, n° 213, juin 1984. p. 121-131.

- BATIAS A., 1954.** Le lavaret du lac du Bourget. Productivité et alevinage.- Bull. Fr. Pisc. n° 173, p. 150-163.
- BAUDELIN P., 1989.** Réintroduction du Saumon dans le bassin de la Garonne. Les fondements du projet. Les retombées économiques. DRAE Midi-Pyrénées, Min. Evt., Conseil Régional. 53 p.
- BELIN C.B., 1984.** Etude sur la pêche professionnelle et la pisciculture de repeuplement en eau douce. Boulogne-Billancourt : IDET.CEGOS/Paris : Min. Environnement. 33 p.
- BELLE C.S., 1980.** Evolution du milieu naturel et piscicole de l'axe Loire-Allier. La Pêche Illustrée, Fishing-club de France 73e année, n° hors série : Richesse écologique de l'axe Loire-Allier, p. 6-30.
- BELLE C.S., 1981a.** Etude des conditions de pêche sur le domaine public fluvial de la Loire : pêche à la ligne, pêche aux engins, essai de détermination de la valeur biologique des lots. Neuilly-sur-Seine : Min. Environnement : Dir. de la Protection de la Nature, 232 p. + annexes.
- BELLE C.S., 1981b.** La pêche professionnelle sur le cours de la Loire. In Colloque de Tours sur l'écologie et l'aménagement de la Loire, 29-30 novembre 1980. Min. Environnement : Mission des études et recherches/Fédération Régionale des Associations de Protection de l'Environnement du Centre, p. 173-185.
- BOIGONTIER B., 1987.** Evaluation de l'impact du projet de seuil et de recalibrage de l'Adour (Toulouzette) sur les populations piscicoles et principalement les aloses. CEMAGREF-Institution Dép. pour l'Am. Hydraul. du Bassin de l'Adour. 80 p. + annexes.
- BOISSIERE J., 1984.** Pêche et navigation en Loire Nivernaise au XVIII^e siècle d'après les archives de la Maîtrise Royale des Eaux et Forêts de Nevers. Revue des études Ligériennes n° 2, p. 49-61.
- BOURLON C., 1984.** Pêche et Pêcheurs professionnels du lac d'Annecy : Une activité en voie de disparition. Mémoire Maîtrise Univ. Paris. X, Dpt Ethnologie. 191 p. + annexes.
- BRENON M., 1982.** Enquête sur le lac de Grand-Lieu. Presse Océan du 22.7.1982.
- C.E.M.A.G.R.E.F..** Division QEPP Paris, 1984. Opération Seine rivière propre 1983" - Evaluation de la qualité hydrobiologique des eaux - poissons - diatomées. AFB Seine-Normandie/Conseil Régional Ile-de-France/CEMAGREF QEPP Paris. 35 p.+ annexes.

- CASTELNAUD G., 1987. La pêche professionnelle continentale; Colloque AQUARIUS 3 avril 1987. Communication Atelier "Contributions à l'aquaculture", 3 p.
- CASTELNAUD G., COUTANCIER B., CEREZUELLE D., GUCHAN A., 1985a. La pêche des migrateurs en Gironde, 1^{ère} partie: Analyse historique du XVIII^e siècle à nos jours - Bilan et perspectives. Bordeaux: CEMAGREF (division ALA) /M.S.H.A./Ministère de l'Environnement/Département de la Gironde. 177 p. + annexes
- CASTELNAUD G., CEREZUELLE D., GUCHAN A., ROCHARD E., 1985b. La pêche des migrateurs en Gironde 2^e partie: Enquête socio-professionnelle - propositions de gestion. Bordeaux : CEMAGREF (division ALA)/ M.S.H.A./ Ministère de l'Environnement/ Département de la Gironde. 110 p.
- CASTELNAUD G., de VERDILHAC Ph., 1982.- Etat de la production des pêches d'estuaires : importance de cette évaluation et méthodologie.- Actes Coll. Internat. sur la prod. et la com. du poisson d'eau douce. Entretiens Ecologiques de Dijon, Cahiers n^{OS} 11 et 12, p. 98-107.
- CASTELNAUD G., GASCUEL D., 1984. Groupe National Anguille.- Thème 3 : Exploitation et suivi de la ressource *Anguilla anguilla*. Inventaire et analyse des travaux français, réflexions et bilan. Rapport thématique. p. 116-142.
- CHARRETON P., 1980. La pêche dans le lac Léman français. Mémoire ENITEF, 74 p. + annexes.
- COLLOMB G., 1976. Les sénateurs : note sur les pêcheurs à la senne du lac du Bourget. Le Monde Alpin et Rhodanien, 3^e et 4^e trim., p. 45-58.
- COMBE P.M., 1986. Enquête Pêche ligne-Pêche Pro, Secteur Rhône-Miribel-Jonage. Protocole PIREN Poisson Labo. An. Techn. et Econ. Dijon, 32 p.
- CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE (CSP), 1981. Application des articles 402 et 405 du Code Rural dans les zones dites mixtes. Note, 5 p.
- CROUAU M., 1985. Les plastiques agricoles - 2^e partie : Comment s'en débarrasser ?. Nature et Progrès, Hiver 1985, p. 21-25.
- DAUBREE L., DE DROUIN de BOUVILLE R., 1900. Pêche fluviale en France - Principaux engins et modes de pêche autorisés ou interdits. Paris : Ministère Agriculture - Exposition Universelle Internationale de 1900, 652 p.

- DAVID J., 1966. Pêche et Pêcheurs Professionnels, pollution dans le lac du Bourget. Bull. Fr. Pisc. n° 223, déc. 1966, p. 41-54 ; n° 224 mars 1967, p. 81-84.
-
- DELARUE J., 1986. Le saumon dans le bassin de l'Adour. Publ. FDAAPP 64, 97 p. + annexes.
- DOUTRELANT P.M., 1986. Pêcheurs de Loire. L'Express (du 11 au 17.7.), p. 123-127.
- DRAE PAYS DE LOIRE/CETE OUEST, 1987. La Loire de Nantes au Bec de Vienne - Des richesses à gérer. Tome III : Activité de Pêche - Aspects économiques - Neuilly : Min. Environnement. Taxe Parafiscale sur les granulats. AFB Loire-Bretagne, SARELO, FDAAPP 44 et 49, 143 p.
- ELIE P., 1979. Contribution à l'étude des montées de civelles d'*Anguilla anguilla* L. (Poisson téléostéen anguilliforme) dans l'estuaire de la Loire : pêche, écologie, écophysiologie et élevage. Rennes : Université I, 1979, 383 p. Thèse Doctorat 3^e Cycle, Ecologie et Ethnologie : Un. Rennes I, 560/204.
- ELIE P., 1980. Importance de la pêche de la civelle en Brière. Aspects économiques et biologiques. Rennes : Univ. I CREBS/Min. Environnement, 73 p.
- FLEURY D. et coll., 1974. Etude des sites naturels et des problèmes écologiques sur le cours de la Loire, du confluent de la Vienne à l'embouchure : Le milieu naturel et les problèmes. Brest : SEPNEB/Min.. Qualité de la Vie, 5 Tomes A, B, C, D, E.
- GAGNAIRE L., 1988. Rôle de la pêche française au Léman dans l'économie locale du Chablais. Rapport Institut Limnologie Thonon-les-Bains, 42-88, 93 p.
- GAZETTE OFFICIELLE DE LA PECHE, 1986. Le programme d'aménagement de la Loire a un peu trop oublié les pêcheurs et les idées qu'ils défendent. n^{os} 889-890, Spécial Saumon de la Loire, 24 p.
- GERDEAUX P., 1988. La gestion piscicole d'un lac international : le lac Léman. Com. Symposium FAO CECPI, Suède, Mai 1988, 25 p.
- GUILLARD J., 1988. Aménagement des pêcheries lacustres en Rhône-Alpes. Développement du package lacustre de salmonidés. Problématique de l'étude. INRA Station Hydrobiol. Thonon. Rapport IL 39-88, 10 p.

**IVOY de la POYPE P., 1901. La question de la pêche dans le bassin de la Loire.
Poitiers : Maurice Bousrey Ed., 307 p.**

**JOSNIN J.M., 1987. Anguilles, civelles, des restrictions abusives pour les
pêcheurs professionnels ? Evolution des pêches d'anguilles à Grand-
Lieu en 1984, 1985 et 1986 ainsi que des civelles, lamproies et aloses
en Loire durant les cinq dernières années. AQUA REVUE, n° 14, août-
septembre 1987, p. 20-22.**

KERNALEGUEN A., 1983.- L'économie de la pêche du lac Léman. 24 p.

**KIENER A., 1985. Au fil de l'eau en pays méditerranéen. Ed. Aubanel, p. 44-50 et
p. 186-192.**

LA SOLOGNE, 1982. Les pêcheurs de saumon en Loire, p.5-30.

**LALANNE B., 1971. Les empoisonneurs de la Seine. L'Expansion, oct. 71. p. 132-
139.**

**LAURENT P.J., 1982. Passé, présent et futur de l'exploitation piscicole des grands
lacs français. Actes Coll. Int. prod. et com. du poisson d'eau douce.
Entretiens écologiques de Dijon, Cahiers n^{OS} 11 et 12, p. 82-97.**

**LEGAULT A., 1987. L'anguille dans le bassin de la Sèvre Niortaise - Biologie,
écologie, exploitation. Publ. du Département Halieutique n° 6, ENSAR
- Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, 305 p. + annexes.**

**LINARD A., 1986. Les pêcheurs du lac de Grand-Lieu. Le Chasse Marée , n° 21, p.
2-17.**

**MARION L. et P., 1975. Contribution à l'étude écologique du lac de Grand-Lieu.
Nantes : Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France.**

**MARQUET C., 1984. Etude de faisabilité d'un suivi piscicole en Seine de Paris à
l'estuaire - Résultats de la campagne d'essai. (Rapport prov.). Neuilly :
Min. Environnement/AFB Seine-Normandie/CSP/SOGETI/Serv. Nav.
Seine/Univers. Rouen/Région Haute-Normandie, 186 p.**

**MEIGNIEN X., Lac de Grand-Lieu : Inventaire des études et données disponibles -
Propositions de compléments d'études. Lyon : CEMAGREF, Division
Hydrobiologie-Hydraulique, 8 p.**

**MERIAU B., 1979. Les pêcheurs de saumons en Loire. Bibliothèque de Travail, n°
871, p. 1-28.**

- PATTEE E., 1988. Fish and their environment in large european river ecosystems. The Rhône. Sciences de l'eau, 7 (1) p. 35-74.
- PETIT R., 1982. Evolution de l'état du marché du bassin de la Loire. In Colloque sur la production et la commercialisation du poisson d'eau douce de Dijon. 30 mars-1er avril 1982. Cahiers de l'Association Internationale des Entretiens Ecologiques, n° 11, 12, p. 133-137.
- RIGAUD R., 1981. Etude des problèmes posés par la pêche professionnelle en relation avec la pêche à la ligne dans le lac du Bourget. Rapport ENGREF, 80 p.
- ROBERT B., 1976. Un pêcheur professionnel en Loire. Le journal de Sologne et ses environs, n° 13, p. 35-37.
- ROGUET M. et Coll., 1988. Situation des amphihalins dans le bassin Garonne-Dordogne. Bull. CSP Spécial 54, p. 30-31.
- SIMON V., 1986. Approche socio-économique de l'activité de pêche en Loire à travers l'analyse des ports de Couéron, Cordemais et Basse-Indre. Nantes : UER de Géographie et d'Aménagement, 182 p. (Maîtrise d'Aménagement).
- SIMON V., 1986. La Loire et le saumon atlantique. La Sologne, Printemps 1982, p. 22-29.
- TALHOUARNE R., 1975. Enquête sur la pêche aux engins. Pau : Conseil Supérieur de la Pêche -D.R. Pyrénées. 24 p. + annexes.
- TALHOUARNE R., 1981. Exploitation de la pêche sur le Domaine Public Fluvial : préparation des baux 1982-1986. Rapport Min. Environnement. 29 p.
- TENDRON G., ROGUET M., 1989. Aspects techniques et économiques de la politique de restauration des grands migrateurs. Le Courrier de la Nature 122, p. 27-36.
- VALIERGUE M., 1986. Une pêche traditionnelle menacée. Chasse Pêche, 12 sept. 1986, 3 p.
- WOJTENKA J., GERDEAUX D., ALLARDI J., 1987. La pêcherie des corégones du lac d'Annecy. Exemple d'une exploitation mixte. Com. Symp. Internat. Biol. et Gestion Corégonidés. Finlande, Août 1987, 11 p.

A N N E X E S

in : La pêche professionnelle fluviale et lacustre en France. Enquête au fil de l'eau. Castelnaud, G. Babin, D.
Cemagref éditions série Ressources en eau n°5. 1992. 291 p.

**Bilan sur la pêche professionnelle
tiré du rapport de R. TALHOUARNE (1975)**

"De l'ensemble des faits rapportés, il semble néanmoins que l'on puisse tirer quelques conclusions certaines :

- Dans les conditions où est pratiquée actuellement la pêche aux engins, elle n'a plus nécessairement pour conséquence un meilleur équilibre des espèces. Elle aboutit, dans certains cas, comme la pêche aux lignes, à une sélection à rebours et aggrave le déséquilibre des espèces. De ce point de vue, le classement des lots de pêche aux engins en catégorie A et B ne correspond plus à la réalité.

- Lorsque le milieu naturel devient défavorable pour une espèce (pollution, barrage, destruction de frayères, ...), un effort de pêche excessif, par rapport à la production de la rivière, peut entraîner la régression d'une espèce, qu'elle soit pêchée à la ligne et aux engins (saumon, brochet), ou qu'elle soit pêchée seulement aux engins (esturgeons, anguilles).

- Cette régression des espèces, dont la vente est la plus intéressante, est une grave cause de mécontentement pour les pêcheurs professionnels qui constatent que, malgré une régression constante de leur nombre, la profession devient de plus en plus difficile et est abandonnée par les jeunes.

- Même lorsqu'on ne constate pas la régression de certaines espèces, les conflits sont inévitables entre pêcheurs aux engins et pêcheurs aux lignes dès lors que les pêcheurs sont très nombreux sur un même lot (cas des lots voisins des grandes villes).

- A cause de conflits dus à l'accroissement du nombre de pêcheurs sportifs, s'ajoutent d'autres causes tenant notamment à la vente des permissions de pêche par les adjudicataires en zone fluviale et à la vente des licences individuelles de pêche par l'Etat en zone mixte.

Compte tenu de ce qui précède, comment se pose actuellement le problème de la pêche aux engins ?

A l'évidence, les modalités d'exploitation de la pêche dans les eaux du domaine public fluvial ne sont plus adaptées à la situation actuelle. Elles ont été édictées à une époque où l'intérêt économique de la pêche professionnelle en rivière était considérable et où une réglementation stricte paraissait souhaitable tant sur le plan de la pêche proprement dite que sur le plan de la profession, d'où les multiples prescriptions du Cahier des Charges fixant les clauses et conditions générales de la location par l'Etat du droit de pêche aux engins dans les eaux du domaine public fluvial.

Par contre, à cette époque, la pêche sportive n'était pratiquée que par un petit nombre de pêcheurs et son intérêt était nul, aussi bien sur le plan économique que sur le plan social.

Actuellement, la situation est exactement inverse : l'intérêt économique de la pêche en rivière est pratiquement nul et le nombre des pêcheurs professionnels ne dépasse pas 500. L'intérêt de la pêche professionnelle en rivière est donc limité tant sur le plan économique que sur le plan social. Par contre, la pêche sportive, pratiquée par 5.000.000 de pêcheurs, a pris une importance sociale considérable, qui ne peut que grandir à notre époque de civilisation de loisir et de sauvegarde de la nature.

Les conflits sont donc inévitables entre ces deux catégories de pêcheurs dès que sur un lot le nombre des pêcheurs sportifs devient trop important, comme c'est déjà le cas aux abords des grandes villes. Bien que ces conflits soient actuellement limités à un certain nombre de départements, et qu'ils ne présentent pas en général un caractère de gravité, il est évident qu'ils iront en s'aggravant si aucune mesure n'est prise pour tenir compte de cette situation nouvelle.

A cette cause très générale de conflits dus à l'accroissement constant du nombre des pêcheurs sportifs en zone fluviale, s'ajoute, en zones mixtes, une cause particulière tenant au fait que dans ces zones, où ne pêchent pratiquement pas les

pêcheurs aux lignes, les pêcheurs professionnels traditionnels sont concurrencés par un nombre croissant d'amateurs.

Le problème de la pêche aux engins se pose donc essentiellement sur le plan social :

- *comment réserver à un nombre croissant de pêcheurs sportifs des zones de pêche valables en milieu naturel, alors que les rivières sont déjà gravement menacées par les agressions dont est victime le milieu naturel (pollutions, création d'enclos, travaux hydrauliques, assèchement des zones marécageuses, ...) ;*
- *comment sauvegarder une profession qui est déjà menacée par les conditions économiques actuelles et qui est en outre concurrencée par des amateurs qui pêchent avec les mêmes moyens que les professionnels, sans en avoir les charges.*

Sur un autre plan se pose évidemment le problème de la sauvegarde des espèces en régression, mais ce problème, qui se pose pour les migrateurs en zone mixte, se confond pratiquement avec le problème précédent".

Limites administratives de La Vilaine et de l'Oust

Cours d'eau	Limite de la mer	Limite de salure des eaux	Limite des Affaires Maritimes	Ancienne limite de l'Inscription Maritime
LA VILAINE	Ligne tirée de la pointe du Scal sur la rive gauche à la pointe du Moustoir sur la rive droite. (L.T.M. : décret du 12 janvier 1856)	Barrage d'Arzai (décret n° 75.884 du 19 septembre 1975)	Barrage de Redon (décret du 31 juillet 1959)	Brain, 4 lieues au dessus de REDON (décret du 4 juillet 1853)
L'OUST	Affluent de la de la Vilaine en amont de la limite de la mer	se jette en amont de la limite de salure	Pont d'Auquefer (décret du 31 juillet 1959)	2 lieues au-dessus d'Auquefer vers Malestroit (décret du 4 juillet 1853) soit à 740 m en amont du Pont St-Pierre suivant archives Service Hydr. DDAF

ANNEXE III

Tableaux tirés de l'étude DRAE/CETE Ouest (1987)

Investissement minimum en matériel pour exercer la pêche professionnelle

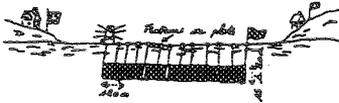
1 guideau complet (2 filets)	Bateau	150.000
	2 filets	30.000
2 bachots		20.000
1 vivier		25.000
2 moteurs HB	25 CV + 10 CV	30.000
Filet : 500 m		11.000
Nasse anguille 25 à 300 F		75.000
Nasse lamproies 25 à 500 F		12.500
Divers (nettoyeur, treuil,)		10.000
		296.000 F H.T. (francs 1985)

+ frais de droits de pêche (bail, licence, ...)

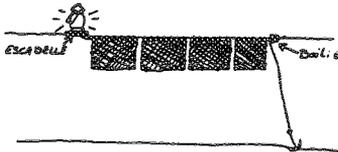
Poids économique de l'activité pêche professionnelle

Analyse par poste	Coûts estimés en francs 1985
Matériels utilisés pour la pratique de la pêche	1.500.000
Bateaux - moteurs - Energie	4.800.000
Produits de la pêche / commercialisation	5.700.000 dont
	49 : 2,4 MF
	44 : 3,3 MF
TOTAL	12.000.000 F
Transport	pour mémoire
Licences et taxes	
Auxiliaires	

Techniques de pêche professionnelle, par A. LUGRIN
(tiré de "Léman, expression sans rivages" Ed. La Manufacture)

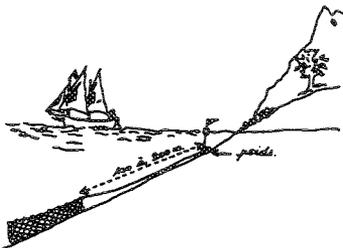


Le "grand pic" est utilisé pour la capture des corégones et autres salmonidés. Sa longueur est de 120 mètres, sa hauteur de 15 à 20 mètres, sa maille est de 48 millimètres. On relie généralement six filets. Ce sont des filets dérivants. Des flotteurs les maintiennent à hauteur voulue.



Pêche dite de "lève"

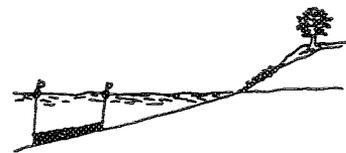
Filets utilisés pour la capture des truites. Pêche pratiquée de janvier à mars, au milieu du lac. Les filets sont posés en surface, reliés à l'une des extrémités à une lanterne (falot). La "couble" se compose de trois filets de 100 mètres chacun, mis bout à bout, une cordelette de plusieurs centaines de mètres les tient amarrés.



Filets à ombles chevaliers

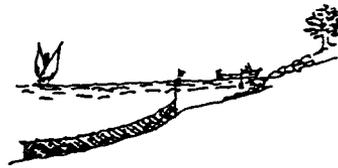
Ils mesurent 70 x 6 mètres (au moins). Maille minimum de 33 millimètres. A l'est, où le lac est le plus profond, ces filets sont posés au bout d'une drisse de 100 à 200 mètres.

Dans la partie ouest du Léman, le lac est moins profond. Pour avoir la profondeur voulue, il faut être entre 500 et 800 mètres de la côte. Le filet est posé alors plus au large et marqué d'un drapeau à chaque extrémité.

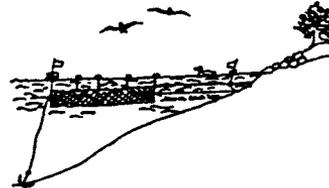


Filets pour la capture des perches

On dit un "ménier" ou "redaler". Il mesure 100 mètres de longueur et 2 mètres de hauteur. Sa maille est de 23 millimètres minimum. En été, il est posé près du bord entre 5 et 20 mètres de profondeur. En automne et en hiver, la perche descend jusqu'à 40 et 50 mètres de profondeur, le filet est posé plus au large. On peut "accoupler" plusieurs filets.

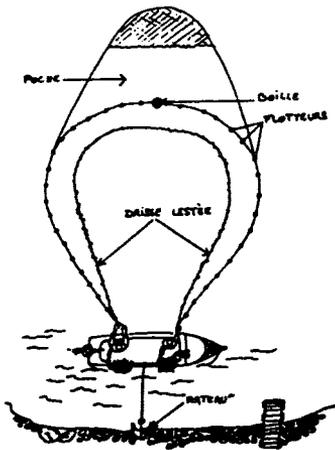


Quelquefois, la perche se trouve en surface. Les filets sont alors amarrés à chaque extrémité. Des flotteurs les maintiennent à la profondeur voulue. En moyenne entre 4 et 10 mètres.



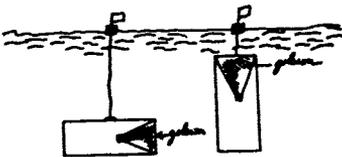
La monte

La monte ou senne est utilisée, près du bord, pour la capture des perches. Chaque bras ou aile mesure 50 mètres de long et 15 mètres de haut. La poche a une longueur de 12 à 15 mètres.



La nasse

La nasse est utilisée surtout pour la capture des perches. Ses dimensions et ses formes (ronde, demi-ronde, carrée) varient. Elles sont posées entre 4 et 12 mètres de profondeur, à la saison chaude elles sont posées "couchées" ou debout. L'entrée (goleron) est dirigée vers le haut.



Les différentes limites administratives sur le bassin de l'Adour et les courants côtiers (d'après document DDAF 40)

COURS D'EAU	LIMITES		
	de la MER	de la SALURE (Déc. 4/7/1853)	de l'INSCRIPTION MARITIMES
Courant de MIMIZAN	non fixée	1850 m de la laisse de basse mer (500 m en aval du pont de Tronques) (D. 5/2/1857)	1850 m de la laisse de basse mer suivant décret du 4/7//1853 mais le décret du 31/7/59 ne l'ayant pas précisée, cette limite se confondrait avec la limite de la mer (qui n'est pas fixée)
Courant de CONTIS	non fixée	900 m de la laisse de basse mer (D. 5/2/1857)	900 m de la laisse de basse mer suivant décret du 4/7//1853 mais le décret du 31/7/59 ne l'ayant pas précisée, cette limite se confondrait avec la limite de la mer (qui n'est pas fixée)
Courant d'HUCHET	non fixée	800 m de la laisse basse mer (D. 5/2/1857)	800 m de la laisse de basse mer suivant décret du 4/7//1853 mais le décret du 31/7/59 ne l'ayant pas précisée, cette limite se confondrait avec la limite de la mer (qui n'est pas fixée)
Courant VIEUX-BOUCAU 1er bras venant de l'étang de SOUSTONS	non fixé	Passage de l'Herté 3 km de la mer	Pt de pierre de Jouan - 2200 m de la mer
2e bras du ruisseau de MESSANGE	non fixée	Passage sous Tastets	Pt reliant le bourg du Vieux Boucau à la plage I 500 m de la mer
ADOUR	Ligne joignant les musoirs des digues des 2 rives	Chat. de Montpellier ou de Roles vis à vis Port d'Urt	Vimport au dessus de Saubusse - des propositions ont été adressées à l'Administration pour que la limite de la salure des eaux soit fixée au Pont de Chemin de fer à Bayonne et la limite l'I.M. au pont St Esprit à Bayonne

COURS D'EAU	LIMITES		
	de la MER	de la SALURE (Déc. 4/7/1853)	de l'INSCRIPTION MARITIMES
LUY		Douce sur tout son cours	La Bagnère commune de Tercis à 3 km du confluent
GAVE DE PAU		Barrage de la Metge à 3500 m en amont de Peyrehorade
GAVE D'OLORON		1820 m en amont du confluent de ce gave avec celui de Pau ou 468 m en aval du Bac de Sorde
BIDOUZE		Barrage du Moulin de Port de Came
NIVE		Chapitalia, commune de Villefranque	Barrage du moulin de Maïtze

in : La pêche professionnelle fluviale et lacustre en France. Enquête au fil de l'eau. Castelnaud, G. Babin, D.
Cemagref éditions série Ressources en eau n°5. 1992. 291 p.

Les groupements nationaux de professionnels avant l'application de la Loi-Pêche de juin 1984

Le Code Rural Ancien, ratifié par la loi du 3 avril 1958, constituait en son titre "Pêche Fluviale" (articles 401 à 501) la base de la réglementation. Pour l'application de son article 402, les adjudicataires et permissionnaires de pêche et aux engins et aux filets sur le Domaine Public devaient s'acquitter d'une taxe piscicole et adhérer à une union dénommée : "Fédération Nationale des Adjudicataires et Permissionnaires de Pêche aux Filets et aux Engins" (FNAPPFE) d'après le décret n° 58-434 du 11 avril 1958. Les statuts de cette Fédération ont été approuvés par décision ministérielle du 15 mai 1971.

D'après TALHOUARNE (1975), "il semble bien que la création de la Fédération Nationale des adjudicataires et permissionnaires à laquelle doivent adhérer tous les pêcheurs aux engins, professionnels ou amateurs, ait eu pour résultat de détourner de son objet un Groupement qui avait, à l'origine, le caractère de Syndicat Professionnel, chargé de la défense de ses adhérents (ou plus exactement de superposer à ce Syndicat un organisme à caractère administratif chargé de délivrer des cartes et de vendre des timbres parafiscaux)".

En 1977, un certain nombre de pêcheurs professionnels ont quitté la Fédération Nationale (Président M. Ducasse) et ont créé le Syndicat National des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce le 22 juin 1978 (Président M. Chanceaume).

Par la suite, le 8 août 1982, un Syndicat du même nom, émanation de la Fédération Nationale, s'est constitué, sous la présidence de M. Petit .

Le conseil d'administration de la Fédération Nationale a voté en 1979 l'exclusion du Syndicat des Pêcheurs Professionnels de Gironde -Secrétaire Mme Rabic - parce qu'il comprend parmi ses membres des marins-pêcheurs. En sens inverse, les pêcheurs aux filets et aux engins du bassin du Rhône ont attaqué la Fédération Nationale,

Association Départementale
de la Haute-Savoie des Pêcheurs
Amateurs aux Engins et Filets

Le 10 janvier 1987

Siège social : 6 rue des Pêcheurs
Rives 74200 Thonon-les-Bains

G. Béchet, Président
Rue des Jardins
74140 Yvoire
tél. 50 72 83 39
50 72 83 75

PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI PECHE DE 1984

PROPOSITIONS CONCERNANT LES PECHEURS DE 2ème CATEGORIE
des Lacs LEMAN et d'ANNECY

RAPPORT à Monsieur le Sénateur Pierre LACOUR

La situation avant le nouvelle loi: avant la nouvelle loi, tous les pêcheurs professionnels arrivés à la retraite ou actifs contraints d'opter pour une autre profession en raison des pénuries de poisson devenaient pêcheurs de 2ème catégorie avec matériel réduit et possibilité de vendre leur production sans affiliation obligatoire à l'AMEXA puisque couvert par un autre système social.

Cette réglementation assurait donc un statut convenable aux retraités et un statut de pluriactif aux plus jeunes contraints d'exercer une autre activité, la pêche ici n'assurant pas forcément chaque année la subsistance du pêcheur et de sa famille.

C'était la pluriactivité bien comprise, et de plus cela avait l'avantage de mettre les pêcheurs français sur le même pied d'égalité que les suisses (le Lac Léman est Franco-Suisse), lesquels pêcheurs suisses, professionnels ou amateurs peuvent tous commercialiser leur production et sont bien souvent pluriactifs disposant d'un système de couverture sociale plus souple.

Ces petits pêcheurs aux engins et filets assuraient ainsi la survie d'un métier en voie de disparition au Léman pour des revenus très modestes sans porter préjudice à personne.

Situation actuelle : pour régler momentanément la situation vis à vis de l'administration, a été créée notre Association Dale. Agréée de Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets qui regroupe uniquement les pêcheurs de 2ème catégorie : professionnels retraités temos plein ou partiel, et pluriactifs des lacs Léman et Annecy.

Le statu-quo, c'est à dire le statut "2ème catégorie" d'avant la nouvelle loi leur a été maintenu pour 1986 et semble acquis pour 1987.

Situation engendrée par la nouvelle loi : les retraités deviennent amateurs avec impossibilité de commercialiser pour améliorer leur modeste pension, car rien n'a été prévu à leur sujet - les pluriactifs qui ont en quelque sorte "anticipé" sur la loi, se voient contraints d'opter pour le statut de professionnel à temps partiel et obligés de cotiser à l'AMEXA dans des proportions dissuasives puisque sans commune mesure avec leur petite production, et alors qu'ils cotisent déjà à un système de couverture sociale.

Ce que nous demandons pour les 2ème catégories :

° le maintien pour tous du statut de 2ème catégorie, en acquittant par exemple une taxe de réempoissonnement en rapport avec la production réelle de l'année précédente, sans affiliation obligatoire à l'AMEXA pour ceux qui justifient d'une couverture sociale avec droit de commercialisation.

Si la loi est maintenue , donc modifiée :

° Une meilleure définition du professionnel à temps partiel : plus souple : ne pas imposer l'obligation de retirer 50 % de son revenu de la pêche : cela est impossible car lorsqu'il y a pénurie de poisson , le revenu est de 0% pour tous : c'est là qu'intervient la nécessité de la pluriactivité .

° Donner la possibilité aux enfants de pêcheurs de 1ère et 2ème catégories du Léman et Annecy de devenir à un moment ou à un autre pêcheur professionnel : c'est un moyen de réduire le chômage -

° Donner à tous les retraités de 1ère et 2ème catégories du Léman et d'Annecy la possibilité de commercialiser sans charges sociales comme cela était dans le passé, permettant ainsi d'améliorer leur modeste pension en les maintenant au contact du métier -

° Non obligation d'affiliation à l'AMEXA si justification d'une couverture sociale par ailleurs

° Si réellement la catégorie "pêcheurs amateurs aux engins et filets" est instituée : donner à ceux-ci la possibilité de redevenir professionnels si des circonstances les y poussent

définir qui peut réellement devenir "pêcheur amateur aux engins et filets" : actuellement toute personne semble pouvoir y accéder

NB :

1ère catégorie : professionnel à temps plein

2ème catégorie : professionnel à temps partiel

LISTE DES SIGLES RENCONTRES :

ACTA :

Association de Coordination des Techniques Agricoles

AMEXA :

Assurance Maladie des membres non salariés des Professions Agricoles

CETE :

Centre d'Etude Technique de l'Environnement

CERAFER :

Centre National d'Etudes Techniques et de Recherches Technologiques
pour l'Agriculture, les Forêts et l'Equipement Rural.

CNEEMA :

Centre National d'Etudes et d'Expérimentation de Machinisme Agricole

CTGREF :

Centre Technique du Génie Rural des Eaux et des Forêts

CSP :

Conseil Supérieur de la Pêche

DDAF :

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDE :

Direction Départementale de l'Equipement

DRAE :

Direction Régionale à l'Architecture et à l'Environnement

FDAAPP :

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de
Pisciculture

IFREMER :

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

INRA :

Institut National de la Recherche Agronomique

MSA :

Mutualité Sociale Agricole

PIREN :

Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement

QEPP :

Qualité des Eaux, Pêche et Pisciculture (division du CEMAGREF)

SMN :

Service de Navigation (Equipement)

SNRS :

Service de la Navigation Rhône-Saône

SRAE :

Service Régional de l'Aménagement des Eaux

in : La pêche professionnelle fluviale et lacustre en France. Enquête au fil de l'eau. Castelnaud, G. Babin, D.
Cemagref éditions série Ressources en eau n°5. 1992. 291 p.

in : La pêche professionnelle fluviale et lacustre en France. Enquête au fil de l'eau. Castelnaud, G. Babin, D.
Cemagref éditions série Ressources en eau n°5. 1992. 291 p.

L O U I S - J E A N
avenue d'Embrun, 05003 GAP cedex
Tél. : 92.53.17.00
Dépot légal : 598 — Juillet 1992
Imprimé en France

in : La pêche professionnelle fluviale et lacustre en France. Enquête au fil de l'eau. Castelnaud, G. Babin, D.
Cemagref éditions série Ressources en eau n°5. 1992. 291 p.



9 782853 622899

"Etudes" du CEMAGREF, série Ressources en eau n° 5, La pêche professionnelle fluviale et lacustre en France. Enquête au fil de l'eau - 1992 , 1^{re} édition, ISBN 2-85362-289-4, ISSN 1158-9914. Dépôt légal 4^e trimestre 1992 - Coordonnateur de la série : Luc-André Leclerc, chef de département. Photo de couverture : J. Thomas - Impression et façonnage: imprimerie Louis Jean, BP 87, 05003 Gap - Edition et diffusion : CEMAGREF-DICOVA, BP 22, 92162 Antony Cedex, tél. : (1) 40 96 61 32 et CEMAGREF Bordeaux, BP 3, 33611 Gazinet, tél. : 56 36 09 40 - Diffusion aux libraires : TEC et DOC, 14 rue de Provigny, 94236 Cachan Cedex, tél. : (1) 47 40 67 00 - Prix : 300 F TTC